

en ligne en ligne

BIFAO 47 (1948), p. 1-58

Henri Wild

Choix d'objets pré-pharaoniques appartenant à des collections de Suisse [avec 4 figures].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724710922 Athribis X Sandra Lippert 9782724710939 Bagawat Gérard Roquet, Victor Ghica 9782724710960 Le décret de Saïs Anne-Sophie von Bomhard 9782724710915 Tebtynis VII Nikos Litinas 9782724711257 Médecine et environnement dans l'Alexandrie Jean-Charles Ducène médiévale 9782724711295 Guide de l'Égypte prédynastique Béatrix Midant-Reynes, Yann Tristant 9782724711363 Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE) 9782724710885 Musiciens, fêtes et piété populaire Christophe Vendries

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

CHOIX D'OBJETS PRÉ-PHARAONIQUES APPARTENANT À DES COLLECTIONS DE SUISSE

PAR

HENRI WILD.

à la mémoire de G. Jéquier.

La Suisse est beaucoup plus riche qu'on ne le suppose généralement en monuments et documents pharaoniques et pré-pharaoniques; réunis, ils constitueraient un musée égyptien qui, sans rivaliser avec ceux des grandes capitales, occuperait un rang très honorable parmi les collections connues. Le système fédératif du pays, avec ses nombreux centres culturels autonomes, a eu pour effet d'empêcher la réunion de ces richesses en une collection unique et cette dispersion celui de les vouer à un oubli quasi total.

La guerre aura du moins permis à l'auteur de cette étude, en le retenant en Suisse, de dresser l'inventaire des collections égyptiennes, tant publiques que privées, qui s'y trouvent, et d'envisager leur groupement dans des publications d'ensemble ou dans des monographies. Les quelques objets antérieurs à l'époque historique qu'il présente ici ne constituent qu'une sélection faite parmi beaucoup d'autres, dont l'intérêt n'est certes pas négligeable, mais qui peuvent attendre l'échéance, sans doute encore lointaine, de paraître dans un ouvrage où ils seraient tous réunis.

Le choix ainsi constitué peut prêter à critique. Existe-t-il de commune mesure, pourra-t-on objecter, entre le vase Bally, dont l'importance n'échappera à personne, et le modeste peigne orné d'un échassier ou de quelque oiseau analogue du musée de Genève, ou entre la palette en forme d'éléphant, d'un Bulletin, t. XLVII.

type si rare, et les petits hippopotames de pierre? Le peigne et les hippopotames ne rentrent-ils pas dans des catégories illustrées par de nombreux spécimens connus?

Cependant, l'oiseau haut sur jambes qui orne le peigne offre une silhouette qui n'est pas courante et l'un au moins des hippopotames est d'un type assez particulier; l'un et l'autre objet complètent donc la série à laquelle ils appartiennent.

Quant aux trois coupes à décor peint et aux trois palettes de schiste, elles contiennent suffisamment d'éléments nouveaux, au point de vue typologique ou décoratif, pour mériter l'attention des archéologues.

La publication de monuments inédits prend toute sa valeur si elle est faite à la lumière des connaissances acquises dans le domaine auquel ils se rattachent. Une étude comparative accompagne donc la description de chacun des objets ici présentés pour la première fois. Il eût été utile, dans bien des cas, d'illustrer ce commentaire à l'aide de croquis empruntés aux ouvrages cités, mais leur nombre s'est avéré si grand qu'il a paru préférable d'y renoncer. Du moins espérons-nous avoir réuni l'essentiel de la documentation en vue de faciliter l'intégration de ces objets dans la place qui leur revient et d'épargner à ceux qui désirent les étudier de plus près de trop longues recherches.

Leur provenance n'est pas connue et tous ont été acquis par voie d'achat vers le début du xxº siècle, sauf la palette au faucon, qui se trouvait dans le commerce jusqu'en 1941 avant de passer à son propriétaire actuel.

Les poteries, les palettes et les peignes du musée de Genève (1) ont été achetés en 1898, avec d'autres objets prédynastiques, à Wladimir de Bock, sans doute au retour de son second voyage en Égypte (2); si l'indication de Gebelein a été

(1) [Je remercie M. W. Deonna, directeur du Musée d'Art et d'Histoire, Genève, de m'avoir accordé le droit de photographier, dessiner et publier les objets de ce musée qui font l'objet de la présente étude.]

(2) W. de Bock, « chambellan de S. M. l'Empereur de Russie et conservateur en chef du Musée du Moyen-Âge et de la Renaissance à l'Ermitage Impérial [de Saint-Pétersbourg]»,

a fait deux voyages en Égypte, en 1888-1889 et en 1897-1898, au cours desquels il s'est intéressé particulièrement aux monuments chrétiens. Cf. W. de Bock, Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne (édit. posth.), Saint-Pétersbourg 1901. Il est décédé le 16 mai 1899, donc quelques mois après avoir vendu sa collection d'objets prédynastiques au musée de Genève.

notée pour le lieu de provenance de la coupe aux crocodiles, il faut accepter ce renseignement comme émanant du marchand ou du fouilleur clandestin qui l'avait vendue au savant conservateur de l'Ermitage, c'est-à-dire avec la prudence qui s'impose en pareil cas. Ce site préhistorique, exploré (1) par Schiaparelli (résultats de fouilles encore inédits) et par Lortet et Gaillard (2) semble avoir été surtout exploité par les pilleurs modernes, car fréquemment les objets prédynastiques achetés ou exposés chez les marchands d'antiquités de Haute Égypte sont signalés comme provenant de cet endroit. Quant aux petits hippopotames et au vase à figures humaines, le fondateur du Musée Bally-Prior, à Schoenenwerd, les a achetés à Louxor en 1904 (3).

Les années qui précèdent et suivent le nouveau siècle sont précisément celles qui, grâce à de fructueuses campagnes dont les résultats étaient rapidement portés à la connaissance du monde scientifique, suscitèrent le plus vif intérêt pour les civilisations primitives de l'Égypte. Les touristes, s'ils étaient informés des récentes découvertes, remportaient volontiers quelques souvenirs « vieux de 7000 ans » que leur proposaient les marchands de Louxor ou d'ailleurs; faut-il s'étonner que des visiteurs aussi éclairés que de Bock et Bally se soient laissés tenter par le désir d'ajouter à leurs collections quelques témoins des temps pré-pharaoniques? Grâce à eux, la Suisse se trouve ainsi dépositaire d'un certain nombre de pièces de choix remontant aux civilisations prédynastiques, dont la publication méritait de ne plus être différée.

Observation:

Nous avons adopté, après Scharff, les désignations chronologiques suivantes:

- 1^{re} civilisation nagadienne : sequence dates 30-38 de Petrie. 2^e civilisation nagadienne : sequence dates 39-79 de Petrie.
- (1) Cf. Scharff, Berlin V, p. 11.
- (2) LORTET/GAILLARD, Faune momifiée, vol. II, p. 29 et p. 225.
 - (3) [M. Ed. Engensperger, conservateur du

Musée Bally-Prior, a bien voulu m'autoriser à publier ces trois objets et m'en procurer d'excellentes photographies; je lui en exprime ma gratitude.]

1.

ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES.

- Annales = Annales du Service des Antiquités de l'Égypte. Le Caire 1900 et suiv.
- A. S. E. = Archaeological Survey of Egypt.
- Anthropologie (L') = L'Anthropologie. Paris 1890 et suiv.
- B. S. A. E. = British School of Archaeology in Egypt.
- E. E. F. = The Egypt Exploration Fund.
- E. R. A. = Egyptian Research Account.
- Hist. Studies = B. S. A. E., Studies, vol. II, Historical Studies. Londres 1911.
- I. F. A. O. = Institut français d'Archéologie orientale.
- J. E. A. = Journal of Egyptian Archaeology. Londres 1914 et suiv.
- Man = Man, Londres 1901 et suiv.
- Mon. Piot = Fondation Eugène Piot. Monuments et Mémoires. Paris 1894 et suiv.
- P. S. B. A. = Proceedings of the Society of Biblical Archaeology. Londres 1879 et suiv.
- Rec. Trav. = Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes.

 Paris 1879 et suiv.
- R. E. A. = Revue de l'Égypte ancienne. 2 tomes. Paris 1925 et 1928.
- Z. Ä. S. A. = Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde. Leipzig 1863 et suiv.
- Ayrton/Loat, Mahasna = E. R. Ayrton and W. L. S. Loat, Pre-dynastic Cemetery at El Mahasna. E. E. F. Londres 1911.
- Bénédite, Objets de toilette = G. Bénédite, Catalogue général du Musée du Caire: Objets de toilette. Le Caire 1911.
- Bissing, Gem-ni-kai = F. W. von Bissing, Die Mastaba des Gem-ni-kai. 2 vol. Berlin 1905-1911.
- Bissing, Tongefüsse = F. W. von Bissing, Catalogue général du Musée du Caire: Tongefüsse, 1^{re} partie. Vienne 1913.
- BORCHARDT, Śa'shu-rē' = L. Borchardt, Das Grabdenkmal des Königs Śa'shu-re'. 3 vol. Leipzig 1910-1913.
- Boreux, Nautique = Ch. Boreux, Études de nautique égyptienne (Mémoires de l'I. F. A. O., t. L). Le Caire 1924-1925.
- Brunton, Mostagedda = G. Brunton, Mostagedda and the Tasian Culture. Londres 1937.
- Brunton/Caton-Thompson, Badar. Civil. = G. Brunton and G. Caton-Thompson, The Badarian Civilisation and predynastic Remains near Badari. B. S. A. E. et E. R. A. Londres 1928.
- CAPART, Débuts = J. CAPART, Les débuts de l'art en Égypte. Bruxelles 1904.
- Capart, Documents = J. Capart, Documents pour servir à l'étude de l'art égyptien. Vol. I. Paris 1927.
- Davies, Antefoker = N. de G. Davies, The Tomb of Antefoker, vizier of Sesostris I, and of his wife Senet (No. 60). (The Theban Tombs Series. Egypt Exploration Society.) Londres 1920.
- DRIOTON/VANDIER, L'Égypte = Ét. DRIOTON et J. VANDIER, Les peuples de l'Orient méditerranéen : L'Égypte. « Clio ». Introduction aux études historiques. Paris 1938.

- Duell et collab., Mereruka = Pr. Duell et collab., The Mastaba of Mereruka. (The University of Chicago Oriental Institute Publications. Vol. XXXI et XXXIX.) Chicago 1938.
- GARDINER, Grammar = A. H. GARDINER, Egyptian Grammar. Oxford 1927.
- LEPSIUS, Denkm. = C. R. LEPSIUS, Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien. 12 vol. Leipzig 1849-1859.
- LORTET/GAILLARD, Faune momifiée = Dr. Lortet et Cl. Gaillard, La faune momifiée de l'ancienne Égypte (Extrait du Museum d'histoire naturelle de Lyon). 2 vol. Lyon 1903-1909.
- Meinertzhagen, Nicoll's Birds = Col. R. Meinertzhagen, Nicoll's Birds of Egypt, 2 vol. Londres 1930.
- Montet, Scènes = P. Montet, Les scènes de la vie privée dans les tombeaux égyptiens de l'ancien empire. (Public. de la Fac. des Lettres de l'Univ. de Strasbourg, fasc. 24.) Strasbourg 1925.
- Morgan, Recherches, I et II = J. DE Morgan, Recherches sur les origines de l'Égypte. 2 vol. Paris 1896-1897.
- Newberry, Bersheh, I = P. E. Newberry, El Bersheh. 1re partie. A. S. E. Londres 1892.
- PEET, Cem. Abydos, II = T. E. PEET, The Cemeteries of Abydos, 2e partie, 1911-1912. E. E. F. Londres 1914.
- Petrie, Abydos, II = W. M. Fl. Petrie, Abydos, 2º partie, 1903. E. E. F. Londres 1903.
- Petrie, Amulets = W. M. Fl. Petrie, Amulets... University College, London. Londres 1914.
- Petrie, Corpus = W. M. Fl. Petrie, Prehistoric Egypt Corpus (Pottery and Palettes). B. S. A. E. et E. R. A. Londres 1921.
- Petrie, Diospolis Parva = W. M. Fl. Petrie, Diospolis Parva, The Cemeteries of Abadiyeh and Hu, 1898-1899. E. E. F. Londres 1901.
- Petrie, Preh. Eg. = W. M. Fl. Petrie, Prehistoric Egypt. B. S. A. E. et E. R. A. Londres 1920.
- Petrie, Royal Tombs, I et II = W. M. Fl. Petrie, The royal Tombs of the first Dynasty, 1900-1901. 1re et 2° parties. E. E. F. Londres 1900-1901.
- Petrie, Tarkhan, II = W. M. Fl. Petrie, Tarkhan, II. B. S. A. E. et E. R. A. Londres 1914.
- Petrie/Quibell, Naqada/Ballas = W. M. Fl. Petrie and J. E. Quibell, Naqada and Ballas, 1895. Londres 1896.
- Quibell, Archaic Objects = J. E. Quibell, Catalogue général du Musée du Caire : Archaic Objects. 2 vol. Le Caire 1904-1905.
- Quibell/Green, Hierakonpolis, II = J. E. Quibell and F. W. Green, Hierakonpolis, 2° partie. E. R. A. Londres 1902.
- Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I = J. E. Quibell and W. M. Fl. Petrie, Hierakonpolis, 1^{re} partie. E. R. A. Londres 1900.
- Randall Maciver/Mace, Amrah/Abydos = R. R. Maciver and A. C. Mace, El Amrah and Abydos, 1899-1901. E. E. F. Londres 1902.
- Roschen's Lexikon = W. H. Roschen, Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie. Leipzig 1884 et suiv.

Bulletin, t, XLVII.

Schäfer/Andrae, Kunst = H. Schäfer und W. Andrae, Die Kunst des alten Orients (Propyläen Kunstgeschichte, vol. II). Berlin 1925.

Scharff, Berlin, IV et V = A. Scharff, Die Altertümer der Vor- und Frühzeit Ägyptens, 1^{re} partie: Staatliche Museen zu Berlin, Mitteilungen aus der ägyptischen Sammlung, t. IV. — Berlin 1931; — 2^e partie: idem, t. V. — Berlin 1929.

Scharff, Grundzüge = A. Scharff, Grundzüge der ägyptischen Vorgeschichte (Morgenland, 12° cahier). Leipzig 1927.

Sethe, Urgeschichte = K. Sethe, Urgeschichte und älteste Religion der Ägypter (Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes, vol. 18). Leipzig 1930.

Shelley, Birds of Egypt = G. E. Shelley, A Handbook to the Birds of Egypt. Londres 1872. Steindorff, Aniba, I = G. Steindorff, Aniba, t. I (Service des antiquités de l'Égypte. Mission archéologique de Nubie 1929-1934). Glückstadt/Hambourg 1935.

Winkler, Rock-drawings = H. A. Winkler, Rock-drawings of Southern Upper Egypt. 2 vol. A. S. E. Londres 1938-1939.

A. — POTERIE ROUGE À DÉCOR BLANG (1).

1. Coupe ovale ornée de crocodiles (fig. 1 et pl. I c—droite—). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1183.

Provenance: Gebelein (?).

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: longueur: 175 millimètres; largeur: 130 millimètres; hauteur: 40 millimètres.

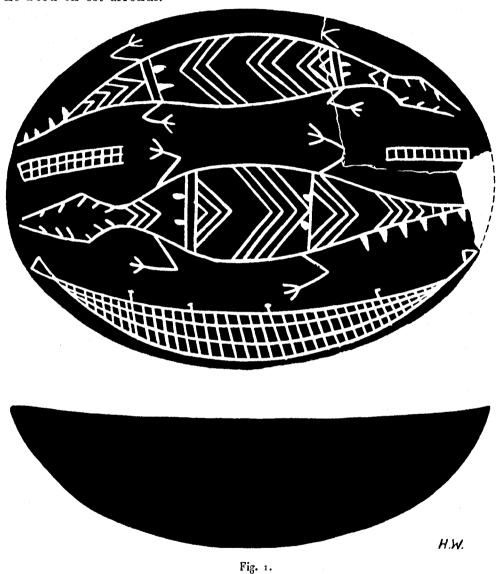
Matière et technique: terre rouge lustrée, à décor peint blanchâtre, légèrement rosé, exécuté d'un trait extrêmement sûr (2).

- (1) De ce type de poterie, que Petrie désigne du terme white cross-lined pottery et qui est propre à la première civilisation nagadienne (seq. dates 30-38), consulter une substantielle analyse dans Scharff, Berlin, IV, p. 113 et surtout Petrie, Preh. Eg., p. 14.
- (2) Cette particularité, ajoutée à l'heureuse ordonnance des éléments de la composition

et à la stylisation de certains d'entre eux, dénote un métier et une tradition dans lesquels on a voulu reconnaître les marques du style métropolitain, par opposition au style provincial, qui serait caractérisé par une exécution grossière et une absence manifeste du sens décoratif. Cf. Scharff, ibid.

Description et commentaire :

La coupe est de forme ovale, au contour régulier; n'ayant ni pied ni fond aplani, elle peut être comparée, en quelque sorte, à une calotte ellipsoïdale. Le bord en est arrondi.



Seul l'intérieur est décoré. Deux crocodiles, placés l'un dans un sens, l'autre dans l'autre, occupent longitudinalement la plus grande partie de la surface

concave. Deux motifs géométriques, rectangles très allongés, divisés en une simple ou une double rangée de petites cases carrées, sont placés entre la tête de l'un des reptiles et la queue de l'autre. A gauche de l'animal qui se trouve dans la partie médiane est représenté ce qu'à première vue on serait tenté de prendre pour une barque, mais qui est très vraisemblablement une palissade ou un filet.

On reconnaît dans la manière dont les crocodiles (1) sont traités l'une des conventions les plus caractéristiques du dessin égyptien : alors que le corps et les pattes sont vus d'en haut, autrement dit de face, la queue est dessinée de profil; quant à la tête, dont la forme générale est bien celle de l'animal vu d'en haut, elle est représentée néanmoins la gueule entr'ouverte et avec de petites touches obliques dirigées en avant vers l'intérieur, sur toute la longueur de la tête, et qui indiquent sans doute les dents.

Les pattes sont pliées et ne se terminent que par trois doigts. Le corps est bardé de chevrons triples ou quadruples, dont la pointe est dirigée vers l'arrière, sauf sur la queue de l'un des animaux; ils sont interrompus en deux endroits, non loin de l'attache des pattes, par des lignes ou bandes transversales, que complètent deux taches ovales ou pointues partant de leur bord antérieur. Chevrons, bandes et taches n'ont sans doute qu'une raison décorative, ressortissant à la technique de remplissage très particulière à cette

(1) Il ne fait aucun doute qu'il s'agit de crocodiles : la forme générale, aussi bien que certains détails (gueule, queue), en sont des indices suffisants. — Il paraît assez surprenant que Scharff, adoptant une opinion de H. Schäfer, suivant laquelle les Égyptiens représentaient les crocodiles de profil et les lézards d'en haut, ait vu des lézards (Eidechsen) dans les deux grands reptiles ornant le vase nº 23222 du musée de Berlin (cf. Scharff, Berlin, IV, 257 A, p. 117-118). À notre avis, s'il ne s'agit pas de crocodiles, ce pourrait être des varans des sables (voir Description de l'Égypte, Histoire naturelle, t. I, Reptiles, pl. 3, fig. 2 et Texte, t. XXIV, de Geoffroy Saint-Hilaire, p. 13-22, où cet animal est aussi nommé tupinambis arenarius), comme c'est le cas sur une coupe ornée de figurines en ronde-bosse, faisant partie de la collection du musée de Leyde (cf. W. D. VAN WIJNGARDEN, Outheidkundige Mededeelingen uit 's Rijksmuseum van Oudheden te Leiden, t. XIII, 1932, p. 73 et fig. 29.) [Cet article m'a été signalé par M. Ch. Kuentz, que je tiens à remercier de l'intérêt qu'il a porté à la présente étude.] Une autre coupe du même musée (ibid., p. 71, fig. 28) et appartenant comme elle à la white cross-lined pottery s'orne d'un décor cruciforme comprenant quatre triangles et quatre reptiles qui, par leurs pattes peu repliées et par la courbure très accusée de leur queue, laquelle, au surplus, n'est pas surmontée d'une crête dentelée, font penser davantage à des varans des sables qu'à des crocodiles.

catégorie de poteries. Cependant, on pourrait y reconnaître à la rigueur un essai d'imitation des dessins de la carapace écailleuse du crocodile $^{(1)}$. Les fortes saillies, imitant les dents d'une scie, qui forment crête sur la queue de l'animal, ont été notées au moyen de quelques pointes espacées. La direction de ces pointes est à noter d'une façon toute particulière, car elle indique que la coupe ne doit pas être regardée seulement dans le sens présenté par le dessin de la figure 1, mais aussi dans celui de la photographie de la planche I c $^{(2)}$.

Cette observation revêt une importance déterminante en vue de l'identification du curieux objet en forme de croissant réticulé, représenté en bas sur le dessin et en haut sur la photographie.

Dans le premier (c'est-à-dire la fig. 1), on reconnaîtrait volontiers un de ces bateaux faits de joncs ou de papyrus liés, dont des modèles en terre ont été trouvés dans un certain nombre de tombes prédynastiques (3). La forme générale, avec ses extrémités relevées, en est sensiblement la même, et la manière de suggérer au moyen d'un simple motif de réseau les assises de bottes de joncs liées les unes aux autres est identique à celle de certain modèle d'embarcation provenant de Nagada (4).

(1) À noter des chevrons et lignes transversales sur deux crocodiles, in : Scharff, J. E. A., vol.XIV, 1928, p. 268, fig. 5 = Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XIV, 1 et 2. - D'autre part, dans la Description de l'Égypte, Histoire naturelle, t. I, Reptiles, pl. 2, le crocodile jeune présente sur le dos, derrière les pattes antérieures, deux lignes obliques et parallèles; l'une de ces lignes dessine un chevron dont la pointe est dirigée vers la tête de l'animal, donc en sens opposé des chevrons des crocodiles de la coupe de Genève. Les autres taches barrent le corps parallèlement et transversalement, une rangée d'écailles foncées étant suivie de deux ou trois rangées d'écailles plus claires.

(2) Le potier, lorsqu'il pose son décor, s'ingénie à placer la partie du récipient qu'il va effleurer de la pointe du pinceau dans une position qui s'approche de la perpendiculaire à celui-ci. Dans le cas d'une coupe, il préfère peindre la partie la plus éloignée de sa main, et cela autant pour la commodité de l'opération que pour un meilleur contrôle visuel de son travail. Le potier préhistorique ne devait pas procéder autrement; un exemple typique comme la coupe publiée par Petrie, Preh. Eg., pl. XXIII, n° 2, d'ap. v. Bissing, L'Anthropologie, t. IX, 1898, pl. III, fig. 2, en est une preuve évidente entre beaucoup d'autres.

(3) Cf. Boreux, Nautique, p. 13 et CAPART, Débuts, p. 192.

(4) Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. XXXVI, n° 81 b. Cette division se retrouve d'ailleurs aussi dans une barque figurée sur une autre coupe ovale du type white cross-lined pottery. Voir la note suivante (coupe à la girafe).

Poursuivant l'interprétation, les quatre petits prolongements placés sur le bord supérieur de la muraille du bateau pourraient être des tolets destinés à maintenir les rames et à en faciliter le maniement. Mais c'est précisément sur ce point que l'identification commence à vaciller.

Sur trois représentations de bateaux connues à ce jour dans la catégorie de la poterie rouge à décor blanc (1), toutes montrent des embarcations pourvues de rames; que les tolets, s'ils existaient en réalité, n'y soient pas indiqués, on peut en voir la raison dans le caractère assez sommaire du dessin. Mais ne serait-il pas étrange que le décorateur de la coupe de Genève les eût dessinés avec soin, et qu'il eût, dans le même temps, sacrifié les rames, sans lesquelles ils n'ont plus de raison d'être? Constatons en outre que les quatre tolets supposés tels sont en réalité des prolongements de quatre lignes verticales du treillage remplissant l'objet qui nous intéresse.

Or, si nous regardons la coupe de manière que les saillies de la queue du crocodile occupant la partie centrale du décor soient dirigées vers le haut (c'est-à-dire comme sur la photographie pl. I c—droite—), il devient évident que nous n'avons pas affaire à une embarcation, mais à une palissade ou à un filet. Les quatre prolongements, dont l'extrémité est d'ailleurs munie d'un petit trait horizontal, seraient, dans le cas d'une palissade plus ou moins rigide, des pieux de fixation au sol, et, dans le cas d'un filet aquatique, des cordes ou lianes munies de poids pour le maintenir verticalement.

Il est des plus probable que les habitants de la vallée du Nil aient essayé, aux époques où les crocodiles infestaient encore les rives du fleuve, de se garantir de leurs méfaits en protégeant au moyen de palissades certaines régions particulièrement exposées, ou qu'ils se soient servis de filets formant en quelque sorte des barrages, lorsqu'ils faisaient la chasse à ces dangereux reptiles. Une coupe ovale, datant très vraisemblablement de la fin de la première civilisation nagadienne, montre deux hommes apparemment occupés à construire une telle palissade (2).

(1) Cf. L. Keimer, Sur deux vases prédynastiques de Khozâm, in: Annales, t. XXXV, p. 174, fig. 8 et 9 (= Petrie, Preh. Eg., pl. XV, 49 et XXIII, 2) et pl. II (coupe à la girafe).

(*) G. Brunton interprète la scène différemment : il y voit deux tisserands à leur métier. Cf. Brunton/Caton-Thompson, Badar. Civil., pl. XXXVIII, n° 70 k et pl. XLVIII, n° 6.

Il est prouvé, d'autre part, que, dès la première époque nagadienne, les chasseurs utilisaient des filets servant à limiter un espace restreint dans lequel ils rabattaient le gros gibier du désert (1). Le procédé semble être représenté aussi sur un vase à peinture rouge de la seconde civilisation nagadienne, dans une scène de chasse à la gazelle (2). Demeuré très en faveur à l'époque pharaonique, il nous en est parvenu des figurations, tant de l'Ancien que du Moyen Empire, qui ne laissent aucun doute à ce sujet et qui, au surplus, apportent de précieux renseignements sur la manière dont ces filets-palissades étaient construits (3). Leur nom, 'ht, devenu plus tard iht, est déterminé par le filet de pêche muni de poids et parfois aussi de flotteurs (4); P. Montet note à ce propos très justement : « Le chasseur et le pêcheur devaient accomplir une manœuvre semblable : rabattre le gibier ou le poisson et l'enfermer dans un filet. C'est pourquoi le mot 'h [cerner, prendre au filet] qui fut certainement à l'origine un terme de pêche devint par analogie un terme de chasse, puis il se spécialisa dans ce sens nouveau, tandis que les pêcheurs l'abandonnaient.» (5)

Si donc le filet a servi aux temps préhistoriques déjà, ainsi qu'il vient d'être prouvé, à capturer le gibier du désert et si au surplus le terme qui le désigne dans l'écriture hiéroglyphique est déterminé par un filet à flotteurs et à poids, il y a de très fortes chances qu'on le retrouve également, en ces époques reculées, dans des scènes de chasse ou de pêche en terrain inondé ou sur les bords du fleuve.

(décor de vase) quatre chiens (?) chassent un gros bovidé dans un endroit boisé fermé par une palissade ou un filet; b) Randall-Maciver/Mace, Amrah/Abydos, pl. XV, n° 17 et p. 43: (décor intérieur d'une coupe) trois antilopes ou animaux analogues pris à des pièges fixés à un pieu central; la moitié du champ de la coupe est occupée par un réseau qui peut être interprété comme un filet.

(3) Cf. Petrie / Quibell, Naqada / Ballas, pl. LXVII, 17. La région dans laquelle la chasse a lieu est limitée en bas par des rangées de triangles indiquant des falaises ou des

dunes, et en haut et sur le côté par des carrés et rectangles à hachures obliques entre-croisées, qui semblent être la notation de filets ou de palissades.

(3) Barrières ou palissades à clayonnage oblique, sur armature rigide : cf. Borchardt, Śażhu-rē^c, vol. II, pl. 17 (V^c dyn.); Newberry, Bersheh, vol. I, pl. VII (XII^e dyn.); Davies, Antefoker, frontispice et pl. VI (XII^e dyn.); etc.

(4) De la paroi fausse-porte du tombeau de Méthen, au musée de Berlin (IV dyn.), où quatre variantes du signe existent simultanément. Cf. Lepsius, Denkm., II, pl. 3.

(5) Montet, Scènes, p. 90.

Or, un filet apparaît précisément dans une scène de chasse au crocodile très nettement caractérisée, ornant une jatte trouvée à Abydos et appartenant au type de poterie à décor blanc (1): deux personnages ont tendu un filet qui accuse la forme d'un croissant (2), et ils surveillent si l'animal va se prendre aux rêts. Une autre scène de chasse est moins convaincante en ce qui concerne la présence de chasseurs (3), mais elle montre, à côté de trois hippopotames, un énorme crocodile qui a l'air de se débattre dans un filet (4). L'idée ne viendrait à personne de comparer celui-ci à un bateau, car la préoccupation du potier qui l'a noté fut manifestement de remplir toute la zone se trouvant au-dessus (5) du crocodile d'un motif de lianes ou de cordes entrelacées constituant un barrage ou un filet. Enfin, une coupe ovale montre un crocodile entouré d'éléments géométriques destinés peut-être à suggérer le milieu où il se trouve et d'un long motif clayonné dans lequel on peut, par analogie avec des scènes plus explicites, reconnaître un filet (6).

Il ressort de ce qui précède que l'énigmatique objet de la coupe de Genève n'est pas une barque, mais bien un filet ou une palissade à clayonnage. S'il est de forme cintrée, il faut en voir la raison en premier lieu dans l'incurvation du récipient; la réunion des lignes «horizontales» aux deux extrémités, où elles paraissent fixées à — ou par — un objet de forme triangulaire, assure d'ailleurs déjà grosso modo à cet engin de chasse l'aspect que lui a donné le décorateur.

- (PEET, Abydos, vol. II, pl. IV, 1 et 2 (photos) et pl. XXVII (croquis).
- (2) Cette forme a fait supposer à Peet (op. cit., p. 15) qu'il s'agissait d'un bateau. Mais Scharff (Berlin, IV, p. 114 et 116), en citant cette scène, reconnaît un crocodile pris au filet et deux hommes.
- (3) Petrie, Preh. Eg., pl. XVI, 63; descr. p. 15.
- (4) Photographies dans Petrie, Man, t. II, 1902, pl. H, n° 5, et dans Capart, Débuts, fig. 74. Capart écrit (op. cit., p. 105): « à la partie inférieure, des lignes s'entrecroisant à angle droit, dont l'ensemble pourrait indiquer, d'après Petrie [article cité], les rides de l'eau ». On peut s'étonner à juste titre de cette interprétation, car les rides de l'eau
- semblent bien plutôt notées, sur cette coupe, au moyen des nombreuses petites touches de peinture, en forme de demi boucles, qui remplissent les espaces vides entre les hippopotames et le crocodile. Petrie a d'ailleurs admis depuis une autre interprétation (voir référ. note précédente), qui se rapproche singulièrement de la nôtre.
- (5) Cette indication de position est fournie par la direction de la crête, en forme de scie, de la queue de l'animal.
- (6) C'est d'ailleurs l'opinion de Scharff (Berlin, IV, p. 116, n° 255), qui se demande si la présence du filet à côté du crocodile ne confère pas au décor de la coupe un caractère magique destiné peut-être à assurer une chasse heureuse.

Quant aux deux petits motifs rectangulaires qui séparent les crocodiles et auxquels il a été fait allusion dans la description sommaire du début, ils sont peut-être une indication du décor naturel dans lequel se meuvent les deux reptiles; cependant, leur signification exacte nous échappe.

État actuel : Un petit fragment manque à l'une des extrémités de la coupe; un autre, plus grand, a été recollé.

Date: Première civilisation nagadienne.

2. Coupe à pied ornée d'hippopotames (fig. 2 et pl. I c — gauche —). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1187.

Provenance: inconnue.

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: diamètre, a. bord supérieur: 143 millimètres, b. base du pied: 77 millimètres; profondeur: 38 millimètres; hauteur totale: 70 millimètres.

Matière et technique: Terre rouge lustrée, à décor peint blanchâtre, légèrement rosé. Même sûreté d'exécution que pour la coupe A. 1 ci-dessus (1). Le tour à potier n'étant pas encore en usage à l'époque à laquelle remonte cette coupe, celle-ci accuse quelques irrégularités dans le modelé, qui n'en est pas moins très soigné.

Description et commentaire :

La coupe, ronde, modérément profonde, repose sur un pied incurvé, s'évasant largement vers le bas et creux en sa partie inférieure. Les bords n'ont pas d'arête vive, mais sont arrondis.

Le décor intérieur comprend trois hippopotames placés l'un derrière l'autre et dirigés dans le sens des aiguilles de la montre; deux d'entre eux sont séparés par un motif végétal à tige rectiligne, dont la base touche le ventre de leur congénère et dont le sommet atteint le bord du récipient. Entre ces éléments principaux s'inscrivent quatre motifs en forme de V, faits d'une

⁽¹⁾ Voir p. 6, note 2 ci-dessus.

triple ligne et dont l'extrémité des branches touche le bord de la coupe. Entre les deux premiers hippopotames et la plante est encore noté un motif en W, traité en ruban segmenté.

Malgré une stylisation très poussée, les trois pachydermes sont bien reconnaissables. L'énorme tête s'élargissant en avant, le corps quasi informe à force d'être gras, la petite queue, les pattes courtes, sont autant de caractéristiques de l'espèce.

Quatre petites protubérances pointues, groupées par paires, sont des notations pour les yeux et pour les oreilles (1); les deux canines inférieures, recourbées en avant, sont de taille impressionnante, qui n'a cependant rien d'exagéré quand on la compare aux représentations d'un naturalisme plus véridique de l'époque pharaonique (2).

Les jambes sont dessinées au moyen d'un simple trait se terminant par trois doigts dirigés en avant, à la manière des dents d'une fourche (3).

Les trois animaux sont traités d'une manière identique; seules les hachures en chevrons qui bardent leur corps présentent quelques variantes : alors que chez le premier individu, elles forment un motif en V multiple, chez les deux autres c'est un motif en W multiple. Le remplissage réticulaire de la tête est le même; pareille également la curieuse façon d'attacher les jambes de derrière, l'une à l'extrémité de la ligne ventrale, l'autre à la racine de la queue, en laissant béant un large espace dans la région postérieure.

(1) Ces protubérances sont rarement placées aussi loin en arrière sur les autres images d'hippopotames de la même classe de poterie : les oreilles ne paraissent-elles pas ici s'ouvrir entre les épaules? Cette position très reculée est cependant plus proche de la vérité que la répartition arbitraire desdites protubérances sur toute la longueur de la tête ou même dans la partie antérieure de celle-ci : cf. Scharff, J. E. A., vol. XIV, p. 262, fig. 1; Scharff, Berlin, IV, p. 117, fig. 35; Caire 41219 = Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XXVI, n° 2.

(3) Par exemple sous la VI° dyn. : Duell et collab., Mereruka, vol. I, pl. 12 et 19, et sous la XVIII° dyn. : Nina Davies, Ancient Egyptian

Paintings, vol. I, Chicago 1936, pl. XX.

(cf. Quibell, Archaic Objects, t. II, pl. 24), sur le bord duquel sont juchés deux hippopotames en ronde-bosse, a un décor peint, d'une composition et d'une exécution plutôt pauvres, montrant quatre hippopotames, dont les jambes sont aussi filiformes et munies de trois doigts, qui les font ressembler à des pattes d'oiseaux. (L'animal possède, dans la réalité, quatre doigts subégaux, qu'on ne peut donc voir tous que lorsqu'on le regarde de face.) Mais en général, les jambes sont figurées plus trapues et sans l'indication des doigts.



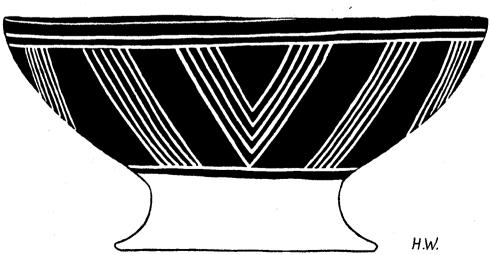


Fig. 2.

Tout prouve qu'on est en présence d'un type très fortement stylisé, supposant de nombreux tâtonnements préalables. Cette stylisation a pu, dans d'autres ateliers, tendre vers une simplification plus grande des formes animales, allant de pair avec une composition d'une symétrie plus rigoureuse, comme dans la jatte ornée d'hippopotames et de poissons (1). A part quelques autres exemples où le souci décoratif est évident (2), la majorité des poteries où figurent des hippopotames montrent des scènes de chasse ou paraissant en rapport avec la chasse; dans ces scènes, croquées, si l'on peut dire, sur le vif, l'exécution perd alors en ordonnance et en raffinement pour devenir assez relâchée et même grossière (3). Leur mérite réside davantage dans leur valeur documentaire que dans leur valeur artistique, ce qui est semblablement le cas pour des scènes de chasse à l'hippopotame gravées à même le rocher dans l'Ouadi Gash, à l'est de Kous, et qui paraissent contemporaines de la première civilisation nagadienne (4).

Essayons maintenant de reconnaître quelle est la plante qui inscrit si heureusement son élément décoratif entre les trois hippopotames de la coupe de Genève.

(1) Cf. Petrie, Man, t. II, 1902, pl. H, n° 6; Petrie, Corpus, pl. XXIII, n° 49 H, et Preh. Eg., pl. XVIII, n° 71.

(3) Cf. v. Bissing, in: L'Anthropologie, t. IX, 1898, pl. IV, n° 5 = Bissing, Tongesässe, pl. VII, n° 2071 (à noter cependant l'engin de chasse (?) qui semble retenir captif l'un des deux hippopotames); Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XXVI, n° 2 (croquis très sommaire, où les hippopotames sont méconnaissables, in: Petrie, Corpus, pl. LXI, n° 49 S); Petrie, Corpus, pl. XXIII, n° 49 E = Preh. Eg., pl. XVIII, n° 72; etc. Dans cette catégorie rentre aussi la coupe aux quatre petits hippopotames en relief de Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XI, 3.

(3) Cf. Garstang, Mahâsna, pl. III: coupe tétrapode ornée d'une très remarquable scène de chasse à l'hippopotame. Un chasseur a atteint l'un des pachydermes; deux com-

pagnons l'aident à capturer la bête en gesticulant, à moins qu'ils n'expriment par la danse leur satisfaction de cet exploit. Petrie, Man, t. II, 1902, pl. H, nº 5 = CAPART, Débuts, fig. 74 (scène citée ci-dessus note 4 de la p. 12) : un crocodile pris au filet et trois hippopotames. v. Bissing, in : L'Anthropologie, t. IX, 1898, pl. III, fig. 2 = Petrie, Preh. Eg., pl. XXIII, n° 2 : grande scène de chasse avec représentation d'un bateau. L'Anthropologie, loc. cit., fig. 1 et 3 = Bissing, Tongefässe, pl. IV, nº 2078 : bouteille décorée de deux hippopotames, d'un crocodile et de plantes. Scharff, Berlin, IV, fig. 35: deux crocodiles (?) et trois hippopotames, dont un captif (?). Brunton, Mostagedda, pl. XXXII, 1 b et pl. XXXIV, nº 30: deux hippopotames captifs ou harponnés.

(4) WINKLER, Rock-drawings, vol. I, pl. XIV, 1 et 2.

Dressée verticalement comme le montre le dessin de la figure 2, on serait tenté de croire qu'elle doit avoir nécessairement cette position. En vérité, on pourrait aussi bien présenter le décor de la coupe en faisant tourner celle-ci d'un demi-tour, ce qui aurait pour avantage de montrer dans la position normale l'un des hippopotames tout en conservant la symétrie apparente de la composition sur un axe vertical. Par ailleurs, la coupe n° 41219 du musée du Caire (1), qui offre des analogies avec la nôtre pour ce qui est des éléments de l'ornementation, a deux plantes pareilles à celle qui retient ici notre attention; mais au lieu d'être droites, leurs tiges s'incurvent, l'une dans un sens, l'autre dans l'autre.

Il est évident que les plantes figurées sur ces deux coupes tendent à suggérer le milieu habité par les gros mammifères amphibies, et que ce sont des plantes vivant ou dans l'eau, ou sur les bords de l'eau. Or, quelle est la végétation parmi laquelle les Égyptiens des époques ultérieures se sont plu à représenter ces animaux?

Les scènes de chasse à l'hippopotame, si fréquentes sous l'Ancien Empire, de même que les nombreuses figurines d'hippopotames en faïence datant du Moyen Empire, sur le corps desquels sont peints divers motifs végétaux et même parfois des oiseaux et des insectes, pour créer autour d'eux l'ambiance naturelle dans laquelle ils vivent, ces scènes et ces figurines, disons-nous, montrent fréquemment une plante qui offre de très grandes analogies avec celles des coupes prédynastiques à hippopotames du Caire et de Genève. Identifiée par R. Muschler, d'après des figurations du mastaba de Ka-gemni, comme étant le *Potamogeton lucens* L. (2), elle a fait l'objet de recherches très étendues de la part de L. Keimer (3).

Le potamogeton (ou potamot) luisant est une plante herbacée, à tige branchue, mince et rigide, aux feuilles oblongues-lancéolées et pointues, alternes ou presque opposées, longues de 5 à 12 centimètres, immergées et translucides; les fleurs, petites et serrées, forment un épi au bout d'un assez long pédoncule, émergeant d'une gaîne membraneuse (4).

⁽¹⁾ AYRTON/LOAT, Mahasna, pl. XXVI, n° 2.

⁽²⁾ Ap. Bissing, Gem-ni-kai, vol. II, p. 42, nº 68.

⁽³⁾ KEIMER, in: R. E. A., t. I, 1927, p. 182-Bulletin, t. XLVII.

¹⁹⁷ et t. II, 1929, p. 210-253.

⁽⁴⁾ R. Muschler, A Manual Flora of Egypt, Berlin 1912, vol. I, p. 14 et 15.

Si la description qui précède ne correspond pas en tous points aux images qu'en ont laissées les artistes des temps pharaoniques ou pré-pharaoniques, il faut l'attribuer moins à un défaut d'observation qu'au parti pris de stylisation qui, presque toujours, préside à leurs créations. Ainsi, dans la majorité des exemples cités par L. Keimer, les feuilles sont opposées sur toute la longueur de la tige, alors qu'en réalité elles tendent à l'être seulement près du sommet. Dans certaines représentations empruntées aux scènes de marécages de l'Ancien Empire, la tige porte des nodules interfoliaires très accusés, qui paraissent superflus, et elle forme entre chaque paire de feuilles un renflement en boudin. L. Keimer, après avoir relevé ainsi plusieurs « inexactitudes » de dessin, précise : « le Potamogeton est bien plutôt caractérisé par la finesse des tiges réunissant ses feuilles. » (1) Sur ce point, le dessin prédynastique serait donc plus fidèle (2).

Quant à ce qui pourrait être interprété comme une inflorescence en ombelle, ce n'est vraisemblablement que l'indication de feuilles non encore déroulées (3). En effet, la floraison, ainsi qu'il a été relevé déjà, se fait, chez le potamot luisant, en épi pédonculé de dimension relativement petite, qui ne semble pas avoir retenu l'attention des décorateurs égyptiens.

En conclusion, nous pouvons admettre avec au moins autant de vraisemblance que pour bon nombre de représentations ultérieures, l'identification de l'ornement végétal de notre coupe avec le *Potamogeton lucens* L., dont il ne montrerait d'ailleurs qu'une branche. Ainsi donc, l'« exemple de tradition» reconnu par L. Keimer dans les représentations figurées de ce végétal aquatique (4) semble bien avoir ses archétypes dans l'ornementation de certaines poteries de la première culture nagadienne.

Quant aux quatre motifs en V et au motif en W dont il a été fait mention dans la description sommaire préliminaire, ils suggèrent peut-être certains éléments du paysage, qu'il paraîtrait fort hasardeux de vouloir interpréter de façon plus précise.

⁽¹⁾ R. E. A., t. I, p. 185/186 (note 3).

⁽²⁾ Les traits qui, dans la coupe de Genève, segmentent transversalement les feuilles ne sont qu'un élément décoratif particulier à ce type de poterie, où le champ des motifs ornementaux est rempli de lignes droites ou brisées,

parallèles, divergentes ou entre-croisées.

⁽³⁾ Cf. R. E. A., t. II, p. 213, fig. 6. — C'est aussi l'opinion de L. Keimer pour expliquer la présence de trois petites feuilles terminales (voir n. 1 supra).

⁽⁴⁾ R. E. A., t. I, p. 182.

Le décor extérieur de la coupe semble emprunté à la vannerie : V tracés au moyen de trois, quatre ou cinq lignes parallèles, que répètent, à quelque distance, d'autres groupes de lignes, au nombre de cinq, six ou sept, lesquelles sont aussi parallèles, ou approximativement, aux branches des V (1). Cette décoration s'inscrit entre des filets, double en haut et simple en bas. Le pied de la coupe est complètement recouvert, en sa partie intérieure concave comme à l'extérieur, d'une couche de couleur blanchâtre.

État actuel : Fente sur le bord de la coupe, en direction du centre. Quelques ébréchures au pied. La couleur du décor a disparu en grande partie, mais il en subsiste le tracé très net en mat sur fond brillant.

Date: Première civilisation nagadienne.

3. Jatte à décor d'animaux et d'éléments empruntés à la vannerie (?) (fig. 3 et pl. I c — centre —). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1186.

Provenance: inconnue.

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: diamètre, a. bord supérieur: 163 millimètres; b. base: 58 millimètres; hauteur: 113 millimètres.

Matière et technique: Terre rouge lustrée, à décor peint en blanc légèrement jaunâtre, exécuté dans un style relâché et une technique grossière (2). Quelques irrégularités dans le modelé sont dues au fait que le tour à potier n'était pas encore en usage à l'époque à laquelle remonte ce vase.

Description et commentaire :

Cette jatte est un récipient profond, de profil caréné, s'évasant fortement vers le bord et se rétrécissant légèrement vers la base, qui est plane; sa forme

(1) Sur l'influence de la vannerie dans la décoration de la white cross-lined pottery, voir le commentaire de la jatte A. 3 étudiée cidessous. — Peut-être ne s'agit-il ici que d'un motif de remplissage propre à ce genre de

poterie, lequel se retrouve d'ailleurs identique sur le premier hippopotame du décor intérieur.

(2) Caractéristiques en lesquelles on a voulu reconnaître la production provinciale (voir la note 2, p. 6 ci-dessus).

3.

peut donc être comparée à celle d'une cloche renversée. L'épaisseur est sensiblement plus forte que celle des deux coupes précédemment étudiées.

L'extérieur présente un décor divisé en deux zones d'égale hauteur. La zone supérieure est occupée par des triangles inscrits entre deux filets doubles, tracés d'une main mal assurée; ces triangles sont placés bout à bout comme pour former une collerette, deux angles se touchant et le troisième étant dirigé vers le bas, et ils sont emplis de hachures obliques, serrées et entre-croisées. Dans la zone inférieure sont représentés deux bovidés, très vraisemblablement des oryx, forcés chacun par un chien (?), qui leur mord l'arrière-train.

L'intérieur est orné en sa partie supérieure de segments parallèles et serrés, plus ou moins verticaux, incurvés au sommet, qu'interrompt en un seul endroit un triangle analogue à ceux du décor extérieur.

Triangles et segments verticaux paraissent bien être empruntés à la vannerie. Cette influence du travail de tressage du jonc ou du papyrus sur la poterie rouge à décor blanc n'est cependant pas admise par tous les archéologues; si d'aucuns, parmi lesquels Petrie (1) et Capart (2), n'hésitent pas à reconnaître dans certains motifs géométriques de cette catégorie de poterie des imitations de vannerie, d'autres, comme Scharff, semblent n'en pas être convaincus, puisqu'ils n'y font point allusion dans leurs publications, du moins à notre connaissance.

Une chose est certaine, c'est que l'art de la vannerie était connu bien avant l'époque pharaonique sur les rives du Nil (3). La technique utilisée dans la confection de corbeilles sphériques, en ces temps reculés, est très semblable à celle que pratiquent encore certaines tribus du Soudan (4). Or, n'est-il pas curieux que le décor dont les Bisharîn ornent de préférence aujourd'hui leurs corbeilles en formes de vases soit précisément celui de triangles placés bout à bout, l'une des pointes dirigée vers le bas (5), que les décorateurs de la «cross lined pottery» utilisaient également avec prédilection? D'un autre côté,

⁽¹⁾ PETRIE, Preh. Eg., p. 14.

⁽²⁾ CAPART, Débuts, p. 100.

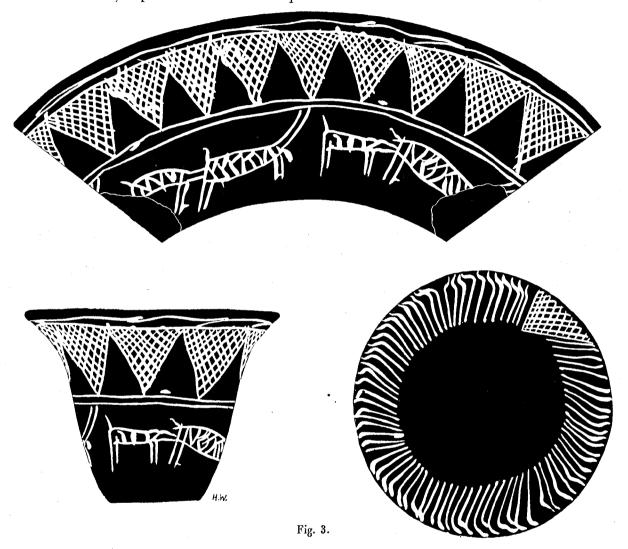
⁽³⁾ RANDALL-MACIVER / MACE, Amrah / Abydos, pl. XI; Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XIX, 6.

⁽⁴⁾ CAPART, Débuts, p. 99; RANDALL-MACIVER/

MACE, Amrah/Abydos, p. 42.

⁽⁵⁾ F. H. Sterns, Some Bisharin baskets in the Peabody Museum, in: Harvard African Studies, II, Varia Africana, II, Harvard 1918, p. 184 et suiv. et pl. I et II.

il ne fait aucun doute que la poterie à décor incisé, d'un type nettement africain, qui fut en faveur durant l'époque du «nubien-moyen» (env. 2400-1600 av. J.-C.) reproduit des motifs empruntés à la vannerie (1).



En conséquence, étant reconnues, d'une part, la très grande ancienneté de l'art de la vannerie en Haute Égypte et sa ressemblance avec celui du Soudan actuel, et, d'autre part, la persistance, à la fois dans certaine poterie nubienne

⁽¹⁾ Steindorff, Aniba, vol. I, pl. 36 et suiv. et p. 65 et suiv. (pour la datation, voir op. cit., p. 5). Bulletin, t. XLVII.

fort ancienne et dans les corbeilles confectionnées aujourd'hui par la tribu des Bisharîn, de motifs ornementaux qui se rencontrent fréquemment sur la poterie rouge à décor blanc de la première époque nagadienne, dont le caractère typiquement égypto-africain a été plusieurs fois mis en évidence (1), il semble parfaitement admissible de voir dans les triangles et les segments verticaux de la jatte de Genève des éléments décoratifs imités de la vannerie.

L'identification des animaux de la scène de chasse ornant la partie inférieure de la jatte est rendue malaisée par leur facture grossière.

Les deux bêtes attaquées sont des pièces de gros gibier. Ce qui les caractérise, ce sont leurs longues cornes parallèles, légèrement incurvées et dirigées obliquement en avant (2). On peut songer donc, avec beaucoup de vraisemblance, à des antilopes, et plus particulièrement à l'une ou l'autre des espèces d'oryx dont l'aire actuelle de dispersion est proche de l'Égypte, à savoir l'Oryx (ou Hippotragus) leucoryx Pallas et l'Oryx (ou Hippotragus) beisa Ruppel (3).

Compare-t-on toutefois le dessin si fruste reproduit à la figure 3 avec les images en couleur exécutées d'après le modèle vivant qu'en donne la planche illustrant l'étude de A. Bonnet qui vient d'être citée en note, on est surtout frappé, chez le premier, de l'absence quasi totale de cou; on pourrait s'étonner aussi de la brièveté de la queue et de sa position dressée, à la manière de celle d'une chèvre. Mais ces différences peuvent être attribuées au manque d'observation et à l'inhabileté du décorateur de la coupe, ou encore à son intention de traduire l'élan de l'animal en fuite. Quant aux autres parties du corps : tête, tronc et jambes, elles sont si informes qu'on ne peut les considérer que comme de simples notations, dépourvues de toute marque distinctive (4).

⁽¹⁾ Cf. en particulier Scharff, Berlin, IV, p. 20.

⁽²⁾ Chez l'un des sujets, la tête et l'avant-train ont disparu, mais la pointe des cornes subsiste.

⁽³⁾ Sur l'Oryx leucoryx et l'Oryx beisa dans l'Égypte ancienne, consulter : A. Bonnet, L'oryx dans l'ancienne Égypte, ap. : LORTET/ GAILLARD, Faune momifiée, t. II, p. 159 et suiv.; G. Schweinfurth, Zeitschrift für Ethnologie, 1912, p. 650/651; L. Joleaud, Bulletin de la

Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran, 1918, p. 102-109 et 112-114; L. Keimer, Z. Ä. S. A., t. 72, 1936, p. 126.

⁽⁴⁾ Un animal présentant les mêmes caractéristiques de forme et de facture (tête petite, surmontée de longues cornes dirigées en avant ; corps allongé terminé par une petite queue dressée; style grossier) figure sur une jatte du musée de Berlin. Cf. Scharff, Berlin, IV, p. 118, fig. 36.

La position des cornes, dirigées en avant, s'explique par la situation critique où se trouve l'animal. « L'oryx blessé... charge fréquemment contre son ennemi...; la tête baissée entre les jambes, les cornes en avant, il fonce sur les chiens et même sur l'homme.» (1) La grande antilope (?) attaquée de front par un chien (?), sur la fameuse coupe au bateau et aux nombreux animaux (2), dirige, tête baissée, ses cornes en avant.

Les deux animaux agresseurs de la jatte de Genève sont très vraisemblablement des canidés, dressés et entraînés à la chasse au gros gibier du désert (3). L'imperfection du dessin ne permet pas davantage que pour leurs victimes de préciser l'espèce à laquelle ils appartiennent. On serait tenté d'y reconnaître un chien aux oreilles pendantes, comme en représente une figurine en ivoire datant très vraisemblablement de la fin de l'époque prédynastique ou de la première dynastie (4) et comme on en retrouve tout au long de l'époque pharaonique dans les scènes de chasse; mais le décorateur de notre jatte a pu négliger de noter des oreilles dressées aussi bien qu'il l'a fait pour les animaux assaillis.

Les deux oryx et les deux chiens (à supposer qu'il s'agisse bien de ces espèces) ont le corps bardé de traits obliques ou verticaux, droits ou incurvés, pour indiquer peut-être le pelage, mais pour servir avant tout de remplissage, comme il est de règle dans ce type de poterie décorée.

Etat actuel : Petite fente verticale au bord du récipient. La terre s'est effritée superficiellement à l'extérieur de la jatte, près de la base, sur un espace d'environ 6 centimètres, emportant la partie antérieure de l'une des antilopes (?) et les pattes postérieures du chien (?) de l'autre groupe.

Date: Première civilisation nagadienne.

⁽¹⁾ A. Bonnet, op. cit., p. 163.

⁽³⁾ v. Bissing, in : L'Anthropologie, t. IX, 1898, pl. III, fig. 2 = Petrie, Preh. Eg., pl. XXIII, n° 2.

⁽³⁾ Parmi les scènes de chasse avec chiens figurées sur des poteries rouges à décor blanc, la plus curieuse est celle qui orne une coupe ovale appartenant au musée de Moscou (anc. coll. Golenischeff); on y voit un chasseur armé

d'un arc et de flèches, et tenant en laisse quatre énormes chiens. Cf. Z. Ä. S. A., t. 61, 1926, pl. II, n° 2. Autres exemples cités par A. Scharff: *ibid.*, p. 21, note 4.

⁽⁴⁾ Cf. G. Möller/A. Schaff, Das vorgeschichtliche Gräberfeld von Abusir el Meleq, Leipzig 1926, pl. 39, n° 438 (Musée du Caire, Journ. d'entrée n° 38198).

B. - FIGURINES ANIMALES.

- 1. Hippopotame (pl. Ib). Schoenenwerd, Musée Bally-Prior, 5861.
- 2. Hippopotame (pl. I a). Même collection, 5862.

Provenance: inconnue.

Acquisition: achat, Louxor, 1904.

Dimensions: 1° longueur: 71 millimètres; hauteur: 60 millimètres; épaisseur max. (milieu du corps): 28 millimètres.
2° longueur: 62 millimètres; hauteur actuelle: 35 milli-

mètres; épaisseur max. (gueule): 20 millimètres.

Matière et technique: calcaire légèrement poreux, avec traces d'oxyde de fer (1), de couleur brun-rougeâtre, à patine saumon (2); la pierre, sensiblement plus dure dans l'exemplaire 1, se prêtait à un polissage plus poussé et elle montre, en particulier sur la tête, de nombreuses traces, sous forme de stries quasi imperceptibles, laissées par l'instrument utilisé à cet effet.

Description et commentaire :

Les deux figurines d'hippopotames portent au milieu du dos une petite projection circulaire évidée en cupule et dont le bord est percé de quatre trous, placés dans l'axe longitudinal et sur les côtés. Tandis que l'exemplaire 1 ressemble un peu à un galet dont on aurait dégagé quelques formes lui donnant une vague apparence d'hippopotame, l'exemplaire 2 trahit chez son auteur un souci plus marqué d'imiter la nature.

Les particularités suivantes sont à relever :

Exemplaire 1: Au lieu du corps en forme d'énorme boudin qui caractérise l'individu vivant, le pachyderme est ici affligé d'un ventre monstrueusement ballonné et de flancs quasi inexistants. La panse dépasse de beaucoup la longueur des jambes, qui ne sont indiquées qu'au moyen de petites protubérances. La tête ne se dégage pas davantage de cette masse informe; une

couleur réelle de la pierre, apportant ainsi la preuve que la teinte saumonée n'est que superficielle.

^{(&#}x27;) Identification faite par le prof. Parker, de l'École polytechnique de Zurich : « röstlicher, leicht poröser Kalkstein.»

⁽²⁾ Les cassures de la figurine 2 révèlent la

gorge marque l'ouverture de la gueule, deux légères excavations les naseaux et quatre boursouflures les yeux et les oreilles; la queue n'est pas indiquée; l'arrière-train est séparé par une large fente verticale. La cupule dorsale mesure 22 millimètres de diamètre et 12 millimètres de profondeur, dont la moitié émergente est percée de quatre trous d'un diamètre de 3 à 4 millimètres.

Exemplaire 2: Ici, le corps est plus allongé, moins ventru; la tête, énorme autant que chez l'animal réel, se dégage du tronc, tout en conservant avec lui une puissante attache dans la région cervicale. Gueule, naseaux, yeux et oreilles sont notés de la même manière que dans la première figurine; le mufle, toutefois, s'épanouit plus largement. La queue est indiquée. En réalité, seules les jambes, traitées pareillement de façon fort rudimentaire, confèrent à la silhouette de l'animal un aspect difforme : les jambes et le ventre reposent sensiblement sur le même plan, tandis que la mâchoire inférieure descend même un peu plus bas. Le bord de la cupule dorsale est brisé, ce qui empêche d'en apprécier les dimensions exactes; il en subsiste néanmoins suffisamment pour reconnaître qu'il était aussi percé de quatre trous. La profondeur de la cupule, mesurée de la partie inférieure des trous, ne dépasse pas 1 mm. 5.

Quelques figurines analogues d'hippopotames à cupule dorsale ont été publiées (1). Elles offrent toutes la caractéristique d'avoir des jambes des plus rudimentaires et généralement impropres à maintenir l'objet debout. Les deux exemplaires de Schoenenwerd n'échappent pas à cette règle, mais si dans le second (pl. I a) l'équilibre est rendu possible par l'appui de la figurine sur la mâchoire inférieure et sur l'arrière-train, dans le premier (pl. I b), par contre, l'énorme panse y constitue un obstacle majeur. Il apparaît clairement, à la suite de cette constatation, que ces figurines, pour être maintenues verticalement, devaient être suspendues : les trous perçant le bord saillant de la cupule servaient à passer des cordelettes ou de fines lanières de cuir, et non point à maintenir, comme on l'a supposé (2), un minuscule couvercle circulaire.

(1) Morgan, Recherches, vol. I, p. 151, fig. 372, et vol. II, p. 130, fig. 452 (Caire, 14451); Quibell, Archaic Objects, t. II, pl. 57 (Caire, 14450/14451); Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LX, n° 22; Petrie, Amulets, pl. XL, n° 235d; Petrie, Preh. Eg., pl. IX, n° 29 et 31; Capart, Débuts, p. 170, fig. 125, etc. Deux

exemplaires du British Museum (n° 43066 et 43067) sont, en outre, mentionnés dans Scharff, Berlin, IV, p. 218. Un exemplaire en marbre est publié par Hornblower, in: J. E. A., vol. XIII, 1927, pl. LV, 4 et 5.

(2) Scharff, Berlin, IV, p. 217 et pl. 21 = Schäfer-Andrae, Kunst, p. 197, 3. La figurine

Nous ne sachions pas, en effet, que de tels couvercles eussent jamais été trouvés dans des tombes prédynastiques.

Mais si ces petits hippopotames étaient destinés à être portés ou accrochés, il ne fait aucun doute qu'ils étaient, en outre, destinés à recevoir, dans la légère excavation pratiquée au milieu de leur dos, quelque substance solide ou liquide, autrement l'on se serait assurément contenté d'un moyen d'attache plus simple, comme, par exemple, les petites anses tubulaires que l'on rencontre si souvent sur les vases de pierre (ou leurs imitations en terre) et certaines poteries de la seconde culture nagadienne (1).

Une question se pose automatiquement : ce petit réceptacle creusé sur le dos de l'animal est-il à l'origine de certains vases thériomorphes (2)? La confrontation de quelques types nous semble en apporter la preuve.

Nous avons réuni dans la figure 4 quelques coupes schématiques (3) d'hippopotames, parmi lesquelles nous avons introduit, comme type intermédiaire,

n° 14147 du musée de Berlin présente de grandes analogies avec le nº 5862 de Schoenenwerd : légèrement plus trapu, les jambes en sont encore moins apparentes; mais les détails caractéristiques de la tête sont les mêmes. La différence la plus notable est la profondeur de la cavité dorsale (voir notre fig. 4, ε); l'anneau bordant cette cavité est brisé en majeure partie, mais un fragment subsistant à l'avant est percé d'un trou. Scharff suppose que ce trou servait à ajuster et tenir un couvercle. Il est cependant des plus probable qu'il existait quatre trous comme dans les exemplaires analogues cités dans la note précédente et qu'ils servaient à suspendre le récipient.

(1) Cf. par exemple Schaff, Grundzüge, pl. 5, d et e, et 7, b-k; Petrie, Preh. Eg., pl. XXXV-XXXIX, et Corpus, pl. XXXI-XXXVI. Des vases en forme d'animaux (poissons, oiseaux, mammifères) peuvent aussi être munis d'une paire d'anses funiculaires. Cf. entre autres Murray, in: Hist. Studies, pl. XXII et XXIII, n° 3-5, 7, 8, 20, 28, 34, 40; Glanville, J. E. A., vol. XII, 1926, pl. XII.

- (2) Sur les vases thériomorphes, consulter Murray, in : *Hist. Studies*, p. 40 et Glanville, J. E. A., vol. XII, 1926, p. 52.
- (3) Ces dessins en coupe ont été établis d'après :
 - a. Brunton, Mostagedda, pl. XXIV, 33.
- β . Brunton/Caton-Thompson, Badar. Civil., pl. LIII, 42 (3 exemplaires).
- γ . Ayrton / Loat, Mahasna, pl. XIII, 2 (2 exemplaires).
- δ. Original: musée Bally-Prior 5861.
- ε. Scharff, Berlin, IV, pl. 21 = Schäfer/ Andrae, Kunst, p. 197, n° 3.
- ζ . GLANVILLE, J. E. A., vol. XII, pl. XIII, n^{os} 1-3.
 - η. Ibid., nº 4.
- M. Brunton a bien voulu nous signaler la profondeur approximative du petit récipient α et nous confirmer que la projection dorsale de la figurine β , dont il existe trois exemplaires, ne présente pas de cavité. L'évidement de δ a été mesuré sur l'original; celui des autres objets est noté d'après le texte descriptif accompagnant leur publication dans les ouvrages cités ci-dessus.

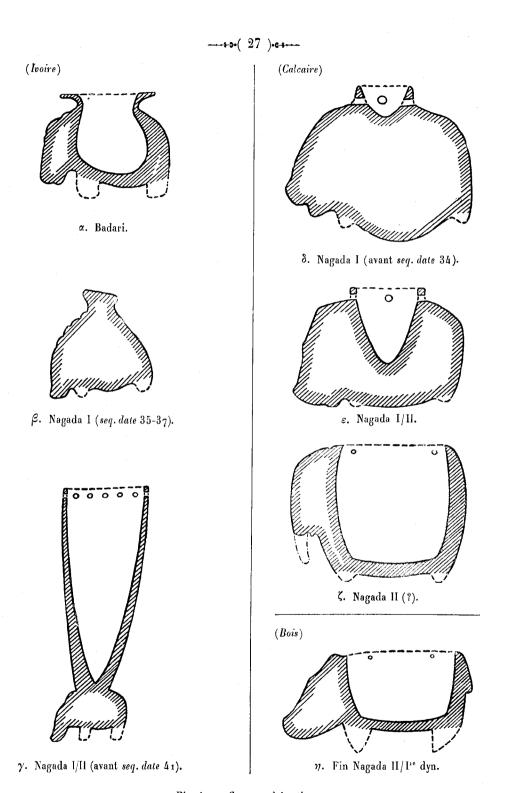


Fig. 4. — Coupes schématiques.

la coupe d'un vase en forme d'éléphant (ζ). Les sept figurines sont groupées suivant la matière dans laquelle elles sont sculptées : ivoire, calcaire, bois.

Pour la question qui nous intéresse particulièrement en ce moment, à savoir l'agrandissement de la cavité dorsale, seule la série en calcaire $(\delta, \varepsilon, \zeta)$, s'échelonnant sur les deux périodes nagadiennes, entre en ligne de compte; elle est complétée, moins à titre de démonstration que pour souligner la persistance des figurines évidées d'hippopotames, par un récipient en bois (η) datant du début de l'ère pharaonique ou peut-être de la fin de l'ère prédynastique.

D'après l'analogie qu'il offre avec deux figurines trouvées par Petrie en Abadiyeh dans une tombe attribuée par lui à la date de succession (seq. date) 34 (1), l'exemplaire δ est certainement le plus ancien de la série (2); il porte sur le dos une cupule minuscule qui, comme certains vases en forme d'oiseau ou de poisson trouvés à Suse et datant de l'époque archaïque, présentent « sur le dos... un creux... insignifiant, pouvant à peine contenir quelques gouttes de liquide » (3).

L'exemplaire ε , tout en possédant un système de suspension semblable à celui des deux figurines de Schoenenwerd, s'en distingue par un évidement nettement plus accusé, et atteignant environ les $^3/_5$ de la hauteur totale de l'objet. Il appartient certainement à l'une des deux cultures nagadiennes.

Le vase en forme d'éléphant (ζ) est traité dans la même matière que les deux hippopotames δ et ε , auxquels il est, en outre, fort comparable par son aspect extérieur : silhouette massive, encore que très reconnaissable, au ventre touchant presque le sol, aux jambes à peine indiquées; ces particularités plastiques permettent de dater la figurine avec une grande vraisemblance de la seconde époque nagadienne. Une différence remarquable la distingue toute-fois des exemplaires δ et ε : l'intérieur en est très profondément évidé par

Prior se rapproche beaucoup de ceux-ci.

⁽¹⁾ Petrie, *Diospolis Parva*, pl. V et p. 33 (B 101).

⁽²⁾ Par ses formes très ramassées et à peine dégagées, il semble accuser une ancienneté plus grande encore que ceux d'Abadiyeh; par contre, le second exemplaire du musée Bally-

⁽³⁾ JÉQUIER, in: Délégation en Perse (Mémoires), t. VII, p. 18/19 et fig. 10, 11, 13, 14; cité déjà dans GLANVILLE, J. E. A., vol. XII, p. 57.

une large ouverture dorsale, au bord de laquelle sont percés quelques trous, dont l'usage demeure énigmatique (1).

Quant à l'hippopotame de bois (η) , qui, vu la matière en laquelle il est fait, est une boîte plutôt qu'un vase, il accuse des formes plus dégagées que les trois figurines en calcaire dont il vient d'être question; les jambes, notamment, sont moins embryonnaires, encore que traitées dans un style fort peu naturaliste; l'évidement du corps et la répartition des trous sont identiques à ceux du vase en forme d'éléphant, caractéristiques communes d'ailleurs à toute une variété de vases thériomorphes datant de la fin de l'époque prédynastique et du début de l'époque pharaonique (2). Une datation plus précise n'est guère possible dans le cas particulier, car le type « iconographique » plus évolué qu'il accuse n'est pas nécessairement une preuve de moindre ancienneté, mais peut-être le fait d'une technique du bois plus aisée que celle de la pierre.

Il ressort de cette confrontation que les figurines d'hippopotames à cupule dorsale funiculaire de la première époque nagadienne paraissent bien être à l'origine de certains vases en forme d'animaux des époques ultérieures.

On a pu se demander si la cupule dorsale n'était pas dérivée, quant à elle, de la haute saillie évidée en cornet que portent sur leur dos certaines figurines d'hippopotames en ivoire (3). Cette hypothèse ne nous paraît pas fondée. En effet, l'antériorité de ces figurines d'ivoire à haute projection dorsale, par

(1) Glanville (J. E. A., vol. XII, p. 55) admet deux hypothèses comme également plausibles: ils servaient ou à passer des attaches de suspension, ou à fixer un couvercle. Il signale à l'appui de la seconde hypothèse, que le bord supérieur s'inscrit sur un plan horizontal et il rappelle la trouvaille faite par Petrie (Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, p. 36 et pl. XII, 84) d'un couvercle de vase en forme d'hippopotame.

(2) Cf. Capart, Débuts, p. 102, fig. 70 = Petrie, Preh. Eg., pl. XXXVI (63 et 65) et pl. XLII (223/225) = Murray, in: Hist. Studies, pl. XXII, no. 11 et 12: porcins — hippopotames ou cochons (?) — (dont deux accou-

plés); [Petrie et M. A. Murray croient pouvoir y reconnaître des éléphants.] Scharf, Berlin, IV, pl. 21 (628): chameau. Musée du Caire, n° 66628 (inédit): antilope bubale, et n° 87246 (inédit): antilopes bubales (?) accouplées (?). Etc.

(3) Hornblower, J. E. A., vol. XIII, 1927, p. 243 et pl. LV, n° 3. Dans la note 2, les exemplaires dits « in ivory» sont en réalité en calcaire; en outre, l'auteur semble ignorer deux hippopotames du même type que celui qu'il publie (loc. cit.), trouvés quasiment intacts à El Mahasna (Ayrton/Loat, Mahasna, pl. XIII, 2 et p. 27).

rapport aux plus anciennes figurines à petite cupule, n'est nullement prouvée. Un examen des dates respectives des objets β , γ , δ et ε de la figure 4 démontrerait plutôt le contraire. Cependant, la rareté du type γ nous oblige à ne point tirer de conclusions trop hâtives.

Des trois hippopotames en ivoire réunis à la figure 4, ceux qui remontent à la civilisation nagadienne sont de deux types bien différenciés par leur aspect plus ou moins fruste. L'exemplaire β montre une image du pachyderme amphibie à peine reconnaissable : dos curieusement arqué et bourrelé, surmonté d'un appendice plein et légèrement évasé du sommet, autour duquel on attachait sans doute un cordon de suspension; jambes réduites à de simples protubérances. Il remonte certainement à la première culture. L'exemplaire γ se rapproche beaucoup plus du modèle réel; seule la tête s'allonge hors de proportion. Le cornet dorsal, au bord supérieur percé d'une rangée de petits trous ronds, rappelle les défenses d'hippopotames pareillement évidées et perforées (1), dont plusieurs ont été trouvées contenant des restes de malachite (2). Cet objet à la fois curieux et rare (3) se place très vraisemblablement au début de la seconde civilisation nagadienne.

Ainsi donc δ est certainement antérieur à γ , qui, par contre, pourrait être contemporain de ε .

L'ivoire est une matière plus facile à travailler que la pierre; aussi ne faut-il point s'étonner de trouver, dès les premières civilisations prédynastiques, des ouvrages d'une finesse d'exécution surprenante, tirés de défenses d'hippopotames ou d'éléphants. Si le petit vase α , à la panse profondément évidée, au col court et largement évasé, nous donne la représentation animale la plus véridique de la série réunie à la figure A, cela tient pour une part non négligeable à la matière en laquelle il est exécuté. Il n'en demeure pas moins fort étonnant qu'il soit aussi le plus ancien de la série, témoignant ainsi du sens d'observation et de l'habileté technique de ces lointains artistes (4).

⁽¹⁾ Cf. Petrie, Preh. Eg., pl. XXXII; Brunton, Mostagedda, pl. XL, n° 24, 31, 32 et XLII, n° 26, 34, 35.

⁽²⁾ Brunton, Mostagedda, p. 53 (ép. badarienne) et p. 88 (ép. Nagada I).

⁽³⁾ Nous n'en connaissons que trois exem-

plaires, mentionnés dans la note 3, p. 29 ci-dessus.

⁽⁴⁾ La figurine d'hippopotame n'est pas un cas isolé. Voir aussi l'étonnante figurine féminine en argile : Brunton/Caton-Thompson, Badar. Civil., pl. 24, n° 1 et pl. 25, n° 6/7.

La destination exacte des deux petits hippopotames de Schoenenwerd ne peut être précisée de façon catégorique. Cependant, manifestement faits pour être suspendus, ainsi que nous l'avons constaté, ils avaient sans doute une vertu talismanique. L'une des plus anciennes amulettes trouvées en Égypte ne représente-t-elle pas déjà le protome d'un hippopotame? Et ne porte-t-elle pas, elle aussi, de manière assez inexpliquable d'ailleurs, vu qu'elle est percée transversalement d'un trou d'enfilage, une petite protubérance derrière la tête (1)?

Il est probable que la croyance populaire attribua très tôt à l'hippopotame certaines vertus magiques qui devinrent l'apanage de la déesse Touéris, dans son rôle de protectrice des femmes. Et l'on est en droit de se demander si la cupule des figurines nagadiennes et les vases qui en dérivèrent n'étaient pas destinés à recevoir, comme ce sera parfois le cas de figurines évidées de la monstrueuse divinité (2), une offrande solide ou liquide, afin d'assurer en retour à celle qui la lui faisait la fécondité (3). L'offrande que pouvait contenir le minuscule réceptacle était minime : serait-ce que la quantité importait peu et que seuls comptaient réellement la pensée qui la commandait et le geste qui l'accomplissait? Nous n'irons pas jusqu'à émettre des hypothèses sur la nature de la substance qui pouvait être ainsi consacrée; ce serait abuser d'un jeu trop facile.

État actuel : La partie saillante de la cupule dorsale de l'exemplaire 2 est presque entièrement brisée, tandis que celle de l'exemplaire 1 ne présente que de minimes traces de chocs.

Date: Première civilisation nagadienne.

$C. \longrightarrow PEIGNES.$

1. Peigne à dents longues, orné d'un oiseau à col élancé (l'outarde arabe?) (pl. II c). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1170.

certaines figurines et les deux exemplaires, signalés dans la note 2, p. 29 ci-dessus, d'animaux accouplés (?) ne trahissent-ils pas des préoccupations de cet ordre?

⁽¹⁾ Brunton, Mostagedda, pl. XXXIX, 21.

⁽³⁾ Cf. Roeder, in: Roscher's Lexikon, s. v. Thuëris, K. 4.

⁽³⁾ Le ventre monstrueusement gravide de

Provenance: inconnue (1).

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: hauteur actuelle: 82 millimètres; largeur: 19 millimètres; épaisseur max.: 3 millimètres.

Matière et technique: Os. L'objet est découpé dans une languette plate et mince; les arêtes sont adoucies.

Description et commentaire :

Le peigne avait cinq dents, actuellement brisées, qui, d'après la forme du sillon qui prolonge leurs intervalles, ne pouvaient être que des dents longues. Ce détail a son importance, puisqu'il permet d'affirmer, d'après les exemplaires analogues, que l'objet est antérieur à la seconde époque nagadienne (2). Le manche est surmonté d'un oiseau traité sommairement, mais avec néanmoins suffisamment d'éléments caractéristiques pour autoriser des hypothèses en vue de son identification.

Les pattes, soudées ensemble au point de donner l'impression qu'une seule est représentée, ce qui est d'ailleurs aussi possible, sont relativement fortes; elles s'appuient sur le milieu du bord supérieur du manche proprement dit, en s'évasant un peu vers le bas. Elles supportent un corps trapu, à la croupe tombante, sans queue apparente, et à la nuque arrondie. Le cou, vertical, est long et mince. La tête, petite, légèrement pointue au sommet, a un bec court et dirigé obliquement vers le bas.

La première impression que donne cette silhouette est celle d'un gros échassier, et plus particulièrement de l'autruche. D'emblée, on admettrait cette identification, puisque l'autruche est un des animaux qui, de l'avis général, revient le plus fréquemment dans l'ornementation des époques prédynastiques (3). (Elle continue d'ailleurs à figurer dans la plupart des scènes

(1) L'indication de provenance sur l'étiquette et au catalogue : Saghel-el-Baglieh — Zawaïdah ne doit pas être retenue, car elle a été notée arbitrairement et par simple analogie d'après Morgan, Recherches, I, fig. 336-342.

(2) Les peignes à dents longues se ren-

contrent, en même temps que les peignes à dents courtes, dans la culture badarienne, mais ils constituent le type exclusif de la première culture nagadienne, pour disparaître entièrement au cours de la seconde culture nagadienne. Cf. Scharff, Berlin, V, p. 139.

(3) Cf. CAPART, Débuts, passim.

de chasse des époques historiques; c'est dire qu'elle a fort longtemps hanté les régions désertiques proches de la vallée du Nil (1).) Elle agrémente des objets de parure : peignes, épingles à cheveux (2). On la retrouve dans l'ornementation des vases, plus particulièrement ceux à décor peint en rouge sur fond bistre (3), et l'on façonne à son image des vases thériomorphes (4). On la reconnaît dans de nombreux graffiti tracés sur des poteries ou incisés sur des coquilles d'œufs d'autruches. Et elle apparaît parmi le gros gibier du désert dans la grande « fresque » d'Hiéraconpolis et dans de nombreuses gravures rupestres de Haute Égypte (5).

Une curieuse palette du Musée de Manchester (f) la montre poursuivie par un chasseur; ici, la taille des trois échassiers, comparée à celle de l'homme, est un indice certain pour leur identification, malgré le style très barbare de la scène.

Cependant, n'est-il pas permis de se demander si l'on n'a pas trop simplifié le problème en reconnaissant uniformément l'autruche dans la plupart des oiseaux hauts sur pattes et à long col? A-t-on toujours suffisamment prêté attention à la forme générale du corps? L'autruche dresse volontiers la masse touffue de sa queue et bat fréquemment ses flancs de ses ailes richement emplumées. Ces détails typiques sont fort bien observés dans les exemples

(1) Les spécialistes de l'ornithologie de l'Égypte signalent que l'autruche (Struthio camelus L.) n'a disparu des déserts égyptiens qu'au cours du xix° siècle. Le voyageur bâlois J. L. Burckhardt en a encore vu entre Le Caire et Suez en 1816. Cf. Meinentzhagen, Nicoll's Birds, vol. I, p. 71 et vol. II, p. 650; Shelley, Birds of Egypt, p. 315.

(3) Signalons parmi les objets ornés d'un oiseau les peignes publiés dans : Brunton, Mostagedda, pl. XLII, n° 48; Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LXIII et LXIV, en particulier le n° 67 (pl. LXIII); Petrie, Diospolis Parva, pl. X, n° 5 (Abadiyeh); Quibell, Archaic Objects, t. I, p. 273, pl. 57 (n° 14480, 14481 et 14482 du Musée du Caire, tous trois provenant du Gebel Tarif) = Bénédite, Objets de toilette, 1° partie, pl. III, où le n° 14482,

Bulletin, t. XLVII.

qui ressemble beaucoup à celui de Genève, porte le n° [J] 31506; CAPART, Débuts, fig. 41, p. 75; et des épingles à cheveux: QUIBELL, Archaic Objects, t. I, p. 276 = BÉNÉDITE, op. cit., pl. IX; CAPART, Débuts, fig. 43, p. 77; etc.

(3) P. E. Newberry (University of Liverpool, Annals of Archaeology and Anthropology, vol. V, 1913, p. 135 et fig. 6) voit dans les oiseaux ornant la poterie décorée de la seconde époque nagadienne, non pas des autruches, mais des flamants, à cause de la courbure du bec.

(4) En particulier J. E. A., vol. V, pl. VII; P. S. B. A., 1900, pl. II, III, VII (article de F. Legge, p. 125 et suiv.).

(5) Cf. Winkler, Rock-drawings, vol. I et II, passim.

(6) Cf. J. E. A., vol. V, 1918, pl. VII.

qui ne laissent subsister aucun doute dans l'identification du plus grand des échassiers; mais dans de nombreux cas, ils n'apparaissent pas. Dans le peigne de Genève, non seulement ils font défaut, mais la croupe de l'oiseau est ici, comme il a été observé déjà, tombante, avec, au lieu de queue, une pointe terminale située relativement bas.

L'échassier qui répondrait le plus à ce signalement et qui, au surplus, a un long cou droit et une petite tête, serait l'émou; mais c'est une espèce propre à l'Australie.

Cependant, l'oiseau figuré sur le peigne n'est pas nécessairement de grande taille. Parmi les espèces ornithologiques qui hantent les régions voisines de l'Egypte et qui naguère habitaient ce pays se trouve un oiseau ne dépassant guère quarante centimètres en hauteur et dont la ressemblance avec la silhouette ornant le peigne est certainement plus frappante que celle de l'autruche. Il s'agit de l'outarde, dont les traits les plus distinctifs sont un corps à échine retombante, sans queue apparente, un long cou le plus souvent dressé verticalement, une petite tête au bec pointu et de médiocre dimension, des jambes longues et fines. Plusieurs variétés de cet échassier sont signalées en Egypte (1). Dans le genre Choriotis (Eupodotis olim), l'outarde arabe — Otis arabs L. — est celle qui, par son ère d'expansion actuelle, retient toutefois au premier chef l'attention; elle habite, en effet, les régions désertiques qui s'étendent du lac Tchad à l'Arabie méridionale, en passant par le Soudan, et Schweinfurth la signale comme particulièrement abondante en bordure de la vallée du Nil, dans la région de Shendi (entre Wadi Halfa et Khartoum) (2). Le savant géographe en a reconnu la présence dans des gravures rupestres des environs d'Assouan, où figurent également des autruches, chacune des deux espèces présentant, aussi sommaire qu'en soit le dessin, ses caractères propres. Il est donc extrêmement probable que l'outarde arabe ait été repoussée vers le Sud à une époque relativement récente et qu'aux temps préhistoriques elle faisait partie du gibier montagnard des riverains du Nil, jusqu'en aval de la première cataracte.

Pour cette raison, on peut admettre qu'elle ait pu inspirer les artistes des époques pré-pharaoniques au moins autant que l'autruche et il n'est que

⁽¹⁾ Meinertzhagen, Nicoll's Birds, vol. II, p. 623-627. — (3) G. Schweinfurth, Über alte Tierbilder und Felsinschriften bei Assuan, in: Zeitschrift für Ethnologie, 1912, p. 657.

logique d'émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une outarde et non d'une autruche chaque fois que la silhouette figurée se rapproche davantage de celle-là que de celle-ci. C'est ce que nous pensons pouvoir faire pour l'oiseau qui orne le peigne à dents longues du musée de Genève.

État actuel : L'objet est brisé et recollé à mi-hauteur des pattes de l'oiseau. Un fragment latéral du peigne proprement dit est également recollé. Les cinq dents de celui-ci ont disparu.

Date: Première civilisation nagadienne.

2. Peigne à dents courtes, orné d'un oiseau à aigrette (la grue couronnée?) (pl. II d). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1169.

Provenance: inconnue (1).

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: hauteur: 117 millimètres; largeur: 33 millimètres; épaisseur max.: 5 mm. 5.

Matière et technique : Os. L'objet est découpé dans une plaquette; les arêtes sont adoucies. Toute la surface est gravée de lignes en zigzags; le contour de l'œil est aussi gravé.

Description et commentaire :

Sur un rectangle haut de 55 millimètres et large de 33 millimètres, dont le bas est garni de douze dents de peigne (trois d'entre elles, encore intactes, permettent d'en apprécier la longueur, qui ne dépasse pas 8 millimètres) (2), se dresse un oiseau à aigrette. Des lignes zigzaguées horizontales, gravées sur toute la surface du rectangle, pourraient suggérer une indication de l'eau,

dienne; ils réapparaissent avec la seconde culture nagadienne et supplantent bientôt entièrement les peignes à dents longues, qui constituaient le type exclusif de la première culture. Cf. Scharff, Berlin, V, p. 139.

5.

⁽¹⁾ Même observation que pour le peigne n° 1 (Genève, D 1170), n. 1, p. 32.

⁽³⁾ Les peignes à dents courtes, que la culture de Badari connaît déjà, en même temps que les peignes à dents longues, manquent totalement dans la première culture naga-

mais d'autres lignes, pareillement en zigzags, verticales et obliques autant qu'horizontales, sont réparties aussi sur l'oiseau, ce qui exclut une telle interprétation. Il faut y voir bien plutôt un procédé décoratif destiné à animer une surface nue, en particulier dans des objets exécutés en os, procédé qui a dû n'avoir qu'une vogue passagère et qui permet ainsi de grouper dans le temps lesdits objets (1).

A noter que deux cavités de la grosseur d'une aiguille, situées à quelques millimètres l'une de l'autre, percent obliquement la plaque rectangulaire du peigne, un peu au-dessous du milieu. Servaient-elles à mieux fixer dans les cheveux cette parure, dont les dents, très courtes, manquaient de prise, ou servaient-elles à la suspendre en guise d'amulette (2)?

L'oiseau qui décore ce peigne n'est pas d'une identification aisée. Tel qu'il est représenté, il ne ressemble à aucune espèce de l'ancienne Égypte qui nous soit connue. Il est très admissible, toutefois, que l'artiste en ait, en quelque sorte, ramassé les formes pour assurer plus de solidité à l'objet. Si donc on en allonge, par l'imagination, le cou et les pattes, sa silhouette se rapproche fort de celle d'un échassier africain bien connu : la grue couronnée. La tête coiffée d'une aigrette et le corps au maintien oblique et à la croupe tombante sont bien des caractéristiques de cet oiseau.

Mais cette identification n'aura chance d'être fondée que si elle reçoit l'appui d'autres exemples remontant aussi aux débuts de l'art en Égypte. Nous en avons trouvé trois (3), que nous avons dessinés à la même échelle que l'oiseau

(1) À signaler en particulier les deux objets en os suivants, entièrement rehaussés de lignes en zigzags: a) une amulette de l'University College de Londres, représentant un faucon sans pattes apparentes: Petrie, Amulets, pl. XLI, 245 c; b) un peigne à dents courtes, du Musée de Berlin, orné de deux oiseaux affrontés: Scharff, Berlin, V, pl. 32, n° 271 = Schäffer/Andrae, Kunst, p. 200. Le peigne de Berlin est particulièrement intéressant à comparer à celui de Genève.

(2) Le peigne de Berlin cité dans la note précédente est également percé d'un trou de suspension. — Sur l'usage de fixer dans la chevelure des peignes à dents courtes au moyen d'épingles, cf. Drioton/Vandier, L'Égypte, p. 56.

(3) Nous avons délibérément renoncé à un quatrième exemple, trop douteux, figurant dans le décor d'un manche de couteau en ivoire du Musée de Brooklyn; cf. Bénédite, J. E. A., vol. V, 1918, p. 226 et pl. XXXIV; CAPART, Documents pour servir à l'étude de l'art égyptien, vol. I, Paris 1927, pl. I. Bénédite ne mentionne d'ailleurs pas de grue sur cet objet dans son tableau de la p. 229; de plus, un dessin, qui paraît d'une scrupuleuse exactitude, publié par LORTET-GAILLARD,

du peigne de Genève, et auxquels nous avons ajouté un croquis exécuté d'après nature au Jardin zoologique du Caire. La figure 5 montre ainsi :

- a) la partie supérieure du peigne D 1169 de Genève;
- b) un oiseau, très fortement agrandi, emprunté au décor d'un ivoire trouvé à Hiéraconpolis (1);
 - c) le signe-nom d'un bourg fortifié, figurant sur un fragment de palette

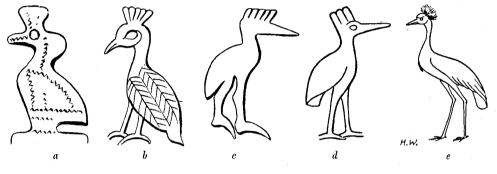


Fig. 5.

votive en schiste, provenant sans doute d'Abydos (Musée du Caire, n° 14238) (2);

- d) un échassier, très fortement agrandi, emprunté au décor d'un manche de couteau en ivoire provenant de Cheikh Hamadeh, près de Sohag (Coll. Pitt-Rivers) (3);
 - e) croquis d'après nature.

Faune momifée, t. II, p. 256, fig. 188 (d'après H. de Morgan, L'Égypte primitive, in: Revue de l'École d'anthropologie de Paris, septembre 1909, p. 272 et suiv.), ne montre pas d'oiseau à aigrette ou couronne. Nous avons aussi éliminé l'oiseau à huppe sculpté à l'intérieur d'une enceinte, du fragment de palette du Musée du Louvre (cf. L. Heuzey, Bulletin de Correspondance hellénique, t. XVI, 1892, pl. I), sa tête et ce qui subsiste de son corps indiquant manifestement qu'il s'agit du vanneau huppé, comme dans les exemples cités par L. Keimer, in: Annales, t. XLI, 1942, p. 331, à savoir: Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, Bulletin, t. XLVII.

- pl. XXVI c 1, et Petrie, Royal Tombs, I, pl. XXXI, n° 3, et pl. XXXIII, n° 3.
- (1) D'après Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XVI, 2 et Quibell/Green, Hierakonpolis, II, pl. XXXII.
- (2) Excellentes reproductions dans: Morgan, Recherches, II, pl. III et G. Galassi, Tehenu e le origini mediterranee della civiltà egizia, Rome 1942, fig. 2 et 5.
- (3) D'après Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LXXVII et Morgan, Recherches, II, p. 267, fig. 865. Pour la provenance de ce manche de couteau, cf. Capart, Débuts, p. 69, note 3.

Les trois documents b, c et d datent du début de l'époque historique et sont donc un peu postérieurs au peigne qui nous occupe ici. Ils présentent aussi des types qui paraissent plus évolués en regard de la figure a, encore que celle-ci ait peut-être un aspect plus ramassé, ainsi qu'il a été relevé déjà, pour des raisons de technique et de solidité.

Un examen comparatif des cinq figures suggère les observations suivantes :

- 1. La tête de b se rapproche le plus de la tête de e, mais elle n'est pas sans analogie avec celle de a.
- 2. Si la position de l'aigrette de b est identique à celle de e, elle se rapproche fort, par la forme, de celle de a, placée plus en avant; la manière de dessiner l'aigrette de d est un compromis de b et c.
 - 3. La direction du bec, dans a et c, est la même, c'est-à-dire horizontale.
 - 4. La forme du cou de a et de c offre une grande analogie.
- 5. La courbe dorsale est à peu de chose près la même dans les cinq exemples; la courbe ventrale est à rapprocher dans a, c et e.
 - 6. La queue n'est pas apparente dans a et c; elle est identique dans d et e.
- 7. Les pattes s'allongent progressivement de a à e, et elles s'amincissent de même, b mis à part pour ce détail.

Toutes ces observations permettent d'admettre avec beaucoup de vraisemblance que les quatre oiseaux à aigrette sont une seule et même espèce, à savoir la grue couronnée (*Grus pavonina* L. ou *Balearica pavonina* Briss.).

Ce gracieux échassier, si coquettement coiffé, n'est pas mentionné dans les ouvrages d'ornithologie consacrés à l'Égypte de Shelley et de Meinertzhagen. Son habitat actuel est le Centre et l'Ouest africains. Cependant, il n'est nullement exclu qu'il ait appartenu à la faune de l'Égypte pré- et protodynastique. Certains gros mammifères, comme l'éléphant, la girafe, le rhinocéros, la gazelle gerenuk, semblent avoir disparu du territoire égyptien dès les débuts de l'époque historique pour se réfugier dans des régions plus méridionales (1). Le même exode s'est produit plus tard pour de nombreuses espèces, et plus récemment encore pour l'autruche (2). Mais d'autres oiseaux ont pu abandonner la vallée du Nil à une époque très ancienne, soit que le climat se fût modifié,

(1) Cf. Keimer, Annales, vol. XLI, 1942, p. 174 et suiv. — (2) Voir n. 1, p. 33.

soit que les hommes ou les bêtes sauvages leur eussent fait une chasse impitoyable.

État actuel : Neuf dents du peigne sont brisées.

Date: Deuxième civilisation nagadienne (probablement seconde moitié).

D. — PALETTES.

1. Palette à broyer le fard, en forme d'éléphant (pl. II b). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1162.

Provenance: Haute Égypte.

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

Dimensions: longueur: 103 millimètres; hauteur actuelle 66 millimètres; épaisseur max.: 6 millimètres.

Matière et technique: Schiste vert. La surface presque entière montre des stries laissées par le polissage. Les yeux sont indiqués au moyen de légères excavations rondes, dans lesquelles était incrustée une rondelle blanche, en forme de perle discoïde, découpée sans doute dans une coquille d'œuf d'autruche. L'une de ces « perles » a disparu; l'autre est recollée.

Description et commentaire :

La palette représente un éléphant, dont le dos porte en son milieu une languette percée d'un trou de suspension (1). Malgré des exagérations manifestes, l'animal est fort bien observé. L'œil, trop gros, est bien en place. Une petite protubérance, sous la trompe, indique soit les défenses, soit la région du maxillaire inférieur. Les jambes, trop courtes (2) pour supporter

- (1) Cette languette est analogue à celle dont sont pourvues les palettes du type n° 101 de Petrie, Preh. Eg., pl. XLIV (photos correspondantes pl. XLV).
- (3) Il vaut de relever que toutes les palettes en forme d'éléphant montrent l'animal avec des jambes quasi embryonnaires. À l'opposé,

des représentations de ce pachyderme, gravées ou incisées sur une palette et un vase remontant à la première culture nagadienne, ont des jambes exagérément longues (cf. Petrie, Diospolis Parva, pl. V (B 102) et pl. XII, n° 43, et Newberry, P. S. B. A., vol. XXIV, juin 1902, pl. I, n° 5).

l'énorme ventre, imitent bien celles de l'animal réel, avec leurs petits tronçons s'élargissant un peu à la base. La queue a été négligée. Le dos semble ployer sous le poids de la charge que simule la projection servant de moyen de suspension; par contre, la croupe, très haute, dessine une courbe qui semble commandée par un souci de symétrie et d'équilibre des masses. L'oreille n'est pas dessinée,

Le nombre des palettes en forme d'éléphant ne dépasse guère la demidouzaine. L'exemplaire de Genève est sans doute le plus beau de la série.

Celui qui s'en rapproche le plus, attribué à la sequence date 38 par Petrie, à perdu sa trompe, ce qui laisse subsister un doute, chez cet auteur, pour son identification (1).

Deux autres palettes, provenant comme la précédente, de la région de Nagada, montrent l'une un animal dont la trompe est striée, sur le bord supérieur, de petites hachures imitant les rides (sequence date 50), et l'autre une silhouette monstrueuse quasi méconnaissable, sans les moindres rudiments de pattes, mais avec un semblant de trompe (2).

Une palette provenant de Gebelein, actuellement au Musée du Caire (n° 14144) (3), est d'un type très dégradé : seule y est vraiment bien conformée la tête, avec sa trompe ridée, sa courte défense (?) et son œil rond.

L'exemplaire du Musée Carnegielaan de La Haye (4), autrefois dans la collection von Bissing (5), est surtout remarquable par son état de conservation; c'est le seul de toute la série ici énumérée dont la trompe soit tout à fait intacte.

Mais le plus curieux de tous est peut-être celui que possède le Musée de Berlin (n° 14423) (6), avec ses défenses, si maladroitement placées sur le front, son œil trop bas, son oreille trop petite.

- (1) Cf. Petrie / Quibell, Naqada / Ballas, pl. XLVII, n° 6 = Petrie, Corpus, pl. LII, n° 6 et Preh. Eg., p. 37. Cet exemplaire est le seul de la série, avec celui de Genève, qui ait une languette dorsale de suspension. La très grande analogie des deux pièces les fait certainement contemporaines.
- (*) Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. XLVII, n° 5 et 8 = Petrie, Corpus, pl. LII, n° 5 D et T.
- (3) Quibell, Archaic Objects, pl. 44, nº 14144.
 - (4) Cf. Scharff, Berlin, V, p. 123.
- (5) Bissing, Agyptische Kunstgeschichte, vol. III, pl. V, n° 38 et vol. I, p. 15, note 5.
- (6) Schafer/Andrae, Kunst, p. 193, n° 2 = Schaff, Berlin, V, pl. 31, n° 216 et p. 122/123.

On est loin, avec ce type déjà fort abâtardi, des croquis si vivants de deux éléphants gravés ou incisés sur une palette rhomboïdale et sur un vase, tous deux de la première culture nagadienne (voir p. 39, note 2 ci-dessus), et cela malgré certaines outrances dans leurs proportions et certaines conventions décoratives dans leur présentation. Le premier ne semble-t-il pas charger un chasseur invisible et le second battre les larges pavillons de ses oreilles?

Les deux pachydermes curieusement mouchetés qui figurent sur une jatte à décor blanc sur fond rouge sont d'un dessin certes plus primitif (1).

Cependant, c'est à l'extrême fin de l'époque prédynastique et au début de l'époque protodynastique que l'on commence à rencontrer des représentations qui soient vraiment caractéristiques de l'elephas africanus, avec son front oblique, ses énormes oreilles et sa queue relativement longue (2).

La palette de Genève n'offre, à vrai dire, aucun des détails typiques qui viennent d'être énumérés. Ce n'est pas non plus dans ce genre de monuments que l'on s'avisera de chercher des données précises sur la race d'éléphants qui, dans ces temps reculés, s'abreuvaient aux eaux du Nil jusqu'en aval de la première cataracte. Mais dans la série à laquelle elle appartient, cette palette occupe une place de précellence qui méritait d'être relevée.

État actuel : L'extrémité de la trompe manque; la jambe postérieure est recollée. La partie supérieure de la languette de suspension est brisée; la cassure passe à mi-hauteur de l'œillet.

Date : Fin de la première civilisation nagadienne.

2. Palette à broyer le fard, surmontée d'un chien (pl. II a). Genève, Musée d'Art et d'Histoire, D 1167.

Provenance: Haute Égypte.

Acquisition: achat de W. de Bock, 1898.

(1) Cf. SCHARFF, J. E. A., vol. XIV, 1928, pl. XXVII, fig. 5 et p. 268, fig. 5 (haut).
(2) Bénédite, The Carnarvon ivory, in: J.E.A., vol. V, 1918, p. 4. Cf. loc. cit., pl. I et II et p. 234 (fig. 2). Pour d'autres figurations sur ivoire, cf. loc. cit., pl. XXXIII et XXXIV.

Déjà un vase thériomorphe, sans doute un peu antérieur, conservé au Musée de Berlin (n° 14146), montre des oreilles s'étalant jusqu'au milieu du dos. Cf. Schäffer/Andrae, Kunst, p. 197, n° 3 = Schaff, Berlin, IV, n° 626, pl. 21 et p. 217.

Dimensions: hauteur: 162 millimètres; largeur: 83 millimètres; épaisseur max.: 10 millimètres.

Matière et technique: Schiste vert. Les yeux de l'animal sont évidés au foret, petites cavités rondes qui contenaient sans doute autrefois une perle discoïde, découpée dans une coquille d'œuf d'autruche. Un œillet de suspension, placé derrière la nuque, est percé par le même procédé; l'instrument utilisé, sans doute en silex, ne pénétrait que de la pointe dans le schiste, si bien que le trou va en se rétrécissant vers l'intérieur.

Description et commentaire :

Par sa forme oblongue, aux contours arrondis, au sommet fortement élargi, cette palette rappelle un type connu, remontant à la sequence date 77 (1). Toutefois, ce type n'est pas décoré.

Avec son animal couché, découpé et sculpté dans la partie supérieure, la palette de Genève constitue, à notre connaissance, un unicum.

L'animal est un canidé au museau allongé fendu par la ligne de la bouche, aux oreilles pointues et dressées, à la queue courte, relevée sur la croupe. S'il s'agissait d'un chacal ou d'un loup, les oreilles seraient vraisemblablement plus hautes, et la queue, plus longue, pendrait obliquement. (Le corps et l'attitude générale pourraient peut-être faire songer à un lion, mais la forme de la tête exclut cette identification.)

Il ne reste donc que le chien. Les monuments protodynastiques montrent que les Égyptiens utilisaient communément à la chasse, avant l'ère historique, deux races de chiens très différentes (2). L'une, de formes sveltes, aux oreilles pointues et dressées, au museau allongé, à la queue pendante, est sans doute un produit dérivé du chacal indigène; l'autre, de charpente plus massive, aux oreilles pendantes, à la gueule plus large, à la queue généralement relevée et rabattue sur le dos, est souvent représentée avec un collier. A côté de ces deux races apparaît parfois, selon le zoologue Max Hilzheimer (3), une race de dogue, probablement d'origine asiatique, forte bête à la tête massive, aux

(1) Petrie, Corpus, pl. LVII, n° 87 H et L. — (2) Ranke, in: Reallexikon der Vorgeschichte, s.v. «Hund». — (3) D'après Scharff, Z. Ä. S. A., vol. 61, 1926, p. 21 et suiv. et Berlin, V, p. 56.

oreilles courtes, à la queue pendante, portant le collier et utilisée pour la chasse au lion (1).

Si nous revenons maintenant à la figurine qui orne la palette de Genève, nous constatons que le chien qu'elle représente ne correspond en réalité à aucune des trois races dont une brève description vient d'être faite. Le cas serait-il isolé que nous n'y attacherions qu'une importance secondaire, car il est admis de tous que les palettes de schiste ne peuvent être d'un grand secours en vue d'une détermination rigoureuse des espèces animales des temps prédynastiques, mais il nous a semblé reconnaître, au moins sur une coupe de la première civilisation nagadienne et sur des objets en ivoire remontant à l'époque protodynastique, plusieurs exemples de chiens qui répondent au signalement de celui de notre palette, à savoir : un museau allongé, des oreilles pointues et dressées, une queue relevée et rabattue sur le dos. Ces objets sont :

- a) une coupe rouge dont le décor, peint en blanc, montre un chasseur tenant en laisse quatre chiens (2);
 - b) une cuiller au manche orné d'un chien poursuivi par un lion (3);
- c) une petite figurine de chien ayant appartenu peut-être à une cuiller du même type ${}^{(a)}$;
- d) un peigne au manche orné d'une longue théorie d'animaux défilant en boustrophédon; au registre médian de l'une des faces, un chien poursuit trois lions (5);
- e) un manche de couteau orné d'une scène de chasse au gros gibier, où figurent trois chiens portant le collier et dont l'un est tenu en laisse par un chasseur (6).

La liste pourrait être complétée. Ces exemples suffiront cependant pour admettre qu'une race de chien au museau pointu, aux oreilles dressées, à la

⁽¹⁾ QUIBELL/PETRIE, Hierakonpolis, I, pl. XIX, n° 6 et QUIBELL/GREEN, Hierakonpolis, II, pl. XXIII et p. 38; Petrie, Abydos, II, pl. II, n° 13 et p. 24.

⁽²⁾ Scharff, Z. \ddot{A} . S. A., vol. 61, 1926, pl. II, 2.

⁽³⁾ Petrie/Quibell, Nagada/Ballas, pl. LXI, nº 2.

⁽⁴⁾ Scharff, Berlin, IV, pl. 36, n° 834.

⁽⁵⁾ BÉNÉDITE, J. E. A., vol. V, 1918, pl. XXXIII A (anc. coll. Th. M. Davis).

^(*) *Ibidem*, pl. XXXII, gauche. Musée du Louvre. (Couteau du Gebel el Arak.)

queue relevée, était aussi utilisée à la chasse par les Égyptiens depuis une époque très reculée jusqu'aux approches des temps historiques. C'est sans doute l'ancêtre direct du canis lupaster domesticus (1), sorte de lévrier plus racé, à la queue curieusement enroulée en spirale, qui apparaît dès la première dynastie sur les monuments et qui demeurera l'animal familier par excellence. Le chien de la palette de Genève constitue, dans cette filiation, un élément de plus, qui, chronologiquement, se situe encore dans la seconde culture nagadienne.

État actuel : Par un défaut naturel de la feuille de schiste, l'une des faces de la palette présente une surface grumeleuse; l'autre porte des traces d'usure, dues au broyage de la malachite. À part les yeux incrustés qui manquent, l'état de conservation est parfait.

Date : Fin de la deuxième civilisation nagadienne.

3. Palette de caractère cultuel (?), surmontée d'un faucon (pl. II e). Collection du D^r Rudolf Schmidt, Soleure (2).

Provenance: inconnue.

Acquisition: vente Galerie Fischer, Lucerne, 1941 (3).

Dimensions: hauteur: 227 millimètres; largeur: 117 millimètres.

Matière et technique : Schiste vert foncé. L'action du polissage a laissé de nombreuses stries sur toute la surface.

Description et commentaire :

De forme rectangulaire, la palette est pourvue en son milieu d'un godet large de 5 centimètres et profond de 4 millimètres, dont le bord arrondi

(1) Ainsi nommé par Hilzheimer ap.: Borchardt, Śażhu-rē, vol. II (texte), p. 167. Ce zoologue voit d'ailleurs dans la majorité des chiens préhistoriques d'Égypte une variété de lévriers et les précurseurs du lévrier 1sm des temps historiques. (Mêmes références que la note 3, p. 42 ci-dessus.)

- (2) [Je remercie le D' Schmidt d'avoir bien voulu m'autoriser à photographier et publier cette palette.]
- (3) Cf. Catalogue de vente: Galerie Fischer, Luzern—Ägyptische, griechische, etruskische, römische Altertümer, Auktion in Luzern, 21. Mai 1941, p. 1, n° 3 et pl. 2, n° 3.

émerge d'une surface plane, encadrée sur les côtés et à la base d'un triple filet gravé; la face postérieure (ou inférieure, si l'on couche l'objet), est unie et légèrement convexe.

Sur le bord supérieur est assis un faucon, aux contours sommaires, mais harmonieusement stylisés, dont les serres ne sont pas apparentes. L'œil est marqué sur les deux faces par une petite excavation creusée au foret, dans laquelle subsistent de très légères traces d'un ciment fin pour l'incrustation d'une perle discoïde, aujourd'hui disparue. Par souci de l'équilibre des masses, l'oiseau a été placé de manière à ménager un espace libre devant lui.

Cette silhouette du faucon est généralement qualifiée d'« archaïque», car c'est celle que l'on rencontre dans les monuments et objets les plus anciens; en effet, amulettes et palettes des temps prédynastiques en forme de faucon ou d'épervier ont invariablement cet aspect quasi mummiforme (1).

L'oiseau sacré d'Hiéraconpolis (2) n'apparaît, sous forme de palette, en exemplaires d'ailleurs rares, qu'à partir de la sequence date 77, autrement dit vers la fin de l'époque prédynastique (3). Contemporaines, sinon postérieures, sont deux autres palettes, l'une en forme d'écu renversé, à pointe cassée et au bord supérieur surmonté d'un faucon (4), l'autre en forme de rectangle, au sommet en pignon, sur les bords duquel sont couchés deux faucons orientés en dehors (5).

Ainsi, le rapace est placé, dans ces deux exemplaires, de la même façon que dans la palette Schmidt, à savoir sur le bord supérieur d'une surface propre à broyer le fard, complétée dans cette dernière, il est vrai, par un godet central. Cette position, qui n'a rien que de très normal pour un oiseau généralement haut perché, se retrouvera bientôt dans le support héraldique du « nom d'Horus » du pharaon, appelé par les anciens Égyptiens serekh (6).

Considérons maintenant un instant le godet central de la palette Schmidt. Il fait songer immanquablement au godet dont sont très généralement pourvues

⁽¹⁾ Pour des exemples d'amulettes, cf. Petrie, Amulets, pl. XLI, n° 245 a-g; de palettes, cf. Petrie, Preh. Eg., pl. XLIII, n° 20 G. et Petrie, Corpus, pl. LIII, n° 20 C.

⁽²⁾ Cf. Sethe, *Urgeschichte*, p. 8, \$ 11 et p. 54, note 1.

⁽³⁾ Cf. Petrie, Preh. Eg., p. 37, \$ 92.

⁽a) Petrie, Tarkhan, II, pl. XXII, n° 10 l = Corpus, pl. LIII, n° 20 S (seq. date 77).

⁽⁵⁾ Ibidem, pl. XXII, n° 10 t = Preh. Eg., pl. XLIV, n° 98 U (seq. date 78).

⁽⁶⁾ Cf. Gardiner, Grammar, p. 72.

les « palettes d'apparat », ornées de bas-reliefs évoquant le souvenir de chasses ou de guerres. Dans ces monuments, qui « s'échelonnent à travers tout le prédynastique récent jusqu'aux débuts de l'époque historique » (1) et qui avaient un caractère votif et peut-être cultuel, le godet central, constitué par un anneau en relief limitant une surface plane, ou dessiné parfois par les cous enlacés de deux animaux fabuleux (2), ne faisait sans doute que rappeler l'usage primitif des palettes à broyer le fard. Dans la palette Schmidt, le godet affecte la forme d'une petite cuvette, dont le bord fait saillie sur la surface plane qui l'entoure. À vrai dire, sa cavité, creux de calotte sphérique bien régulière, semble plus propre à servir de réceptacle que de mortier minuscule. Serait-ce qu'ici aussi l'usage premier s'était perdu et qu'un autre, celui peut-être de l'offrande solide ou liquide déposée dans un petit récipient, s'y était substitué? Si cette hypothèse pouvait se vérifier, le caractère cultuel de l'objet y trouverait du coup sa confirmation.

L'usage des trois types connus de palettes en schiste: 1° celles qui servaient à broyer la malachite; 2° celles qui n'avaient sans doute qu'un rôle magique (3) (la distinction entre ces deux types n'est pas toujours possible ni même nécessaire), et 3° celles qui, par leur décor et la présence du godet, avaient un caractère votif et peut-être cultuel, disparaît entièrement dans les débuts des temps historiques. Le troisième groupe, très tardivement introduit, est le reflet d'un pouvoir temporel et spirituel qui se centralise et tend à s'affirmer à mesure qu'il s'affermit.

Les fouilles d'Abydos ont ramené au jour un petit monument qui, sans marquer forcément l'aboutissement ni même la transmutation de l'un ou l'autre des types de palettes, illustre bien, et de façon à la fois symbolique et anonyme, l'idée du pouvoir pharaonique.

C'est un fragment de plaque (4), également en schiste, représentant un faucon accroupi au sommet d'un édifice rectangulaire, auquel quatre portes donnent

⁽¹⁾ Drioton/Vandier, L'Égypte, p. 59.

⁽²⁾ Cf. Legge, P. S. B. A., vol. XXII, mai 1900, pl. I, II, III, juin 1900, pl. opp. p. 270; vol. XXVI, nov. 1904, pl. opp. p. 262; vol. XXVIII, févr. 1906, pl. opp. p. 87; vol. XXXI, déc. 1909, pl. XLII. BÉNÉDITE, Mon. Piot, t. X, pl. XI. Scharff, Berlin, V, fig. 53, p. 76.

⁽³⁾ Petrie, Preh. Eg., p. 38, \$ 96.

⁽⁴⁾ Cf. Petrie, Abydos, II, pl. IX, n° 205 (Musée du Caire, Journ. d'entrée 36108). Seule la partie supérieure du monument est conservée; mais on ne peut en imaginer la partie inférieure autrement que comme la continuation de la facade.

accès. Horus perché sur la façade du palais, — c'est le dieu dynastique présidant aux destinées du Palais. Complétée par un rectangle intermédiaire, à l'intérieur duquel s'inscrivait le nom du souverain, cette composition symbolique est aussi l'image exacte du serekh dont il a déjà été fait mention.

La palette Schmidt et la plaque royale d'Abydos ont en commun la silhouette générale : faucon perché sur un rectangle, et la matière : le schiste. À ce double titre, elles méritaient d'être rapprochées. Cependant, la palette est certainement plus ancienne que la plaque (1), par l'aspect « archaïque » que revêt encore le faucon. Comparée, par ailleurs, aux autres palettes à faucons, elle présente, avec sa cupule, un type particulier et, à notre connaissance, unique, qui la fait rapprocher des palettes votives décorées de reliefs. Ce caractère hybride pose le problème de sa destination, dont nous nous sommes contenté de poser ici les données.

État actuel : Conservation parfaite; seules deux petites marques de chocs sont visibles à l'angle gauche inférieur. Aucune trace d'usure.

Date : Fin de la deuxième civilisation nagadienne.

E. — VASE BALLY.

Vase orné de trois figures barbues en relief (fig. 6 et pl. III et IV). Schoenenwerd, Musée Bally-Prior, nº 5875.

Provenance: inconnue (Haute Égypte).

Acquisition: achat, Louxor, 1904.

(1) La forme de l'oiseau, aux serres apparentes, et la décoration du haut de la façade ont fait émettre l'hypothèse que le monument datait du roi Djer, second souverain de la Ire dynastie (Petrie, Abydos, II, p. 27). G'est, en effet, sous ce roi que se produit un changement de style dans le support héraldique du « nom d'Horus»: le faucon abandonne son aspect « archaïque » d'image cultuelle (cf.

Sethe, Urgeschichte, § 11) pour apparaître sous les espèces d'un oiseau bien vivant, fièrement dressé sur ses pattes aux serres puissantes; en outre, de légèrement concave, la ligne supérieure de la porte-façade du palais devient horizontale (cf. Hugo Müller, Die formale Entwicklung der Titulatur der ägyptischen Könige, Aeg. Forsch. der Univ. München, 7° cahier), p. 22.

Dimensions: hauteur: 186 millimètres; diamètre max., mesuré entre les figures en relief: env. 110 millimètres; diamètre au col (extérieurcment): 76-78 millimètres; profondeur de l'évidement: 151 millimètres.

Matière et technique: Serpentine verte (1). Le vase, entièrement travaillé à la main, sauf l'évidement, qui a été pratiqué au moyen de l'instrument spécialement utilisé par les Égyptiens pour le forage des vases de pierre, ne présente pas un galbe d'une rigoureuse régularité (comparer les quatre photographies des planches III et IV). Le polissage a laissé des stries sur toute la surface extérieure, tant sur les figures en relief que sur les parties lisses. Les yeux sont creusés au moyen d'un foret, ce dont témoignent de petites rainures concentriques, puis les bords en ont été retouchés pour les allonger en amandes. Plusieurs cavités contiennent des traces d'un ciment fin blanchâtre. Les trous de suspension sont remarquables de régularité. L'évidement intérieur suit le profil général du vase et se termine en pointe. La paroi est striée de rainures horizontales laissées par l'instrument de forage. On a atténué ensuite ces rainures par polissage, ce qu'attestent de fines stries verticales, mais l'opération n'a pas été poussée jusqu'au fond. La zone la plus mince de la paroi se trouve vers le col, où elle varie entre 4 et 6 millimètres; à mi-hauteur du vase, l'épaisseur de la paroi est d'environ 25 millimètres.

Description et commentaire :

Le vase proprement dit a la forme d'un baril allongé, dont la partie supérieure, au galbe plus accusé (« shouldered form ») (2), est pourvue d'une lèvre rendue débordante par la présence d'une large gorge, creusée à l'extérieur du col.

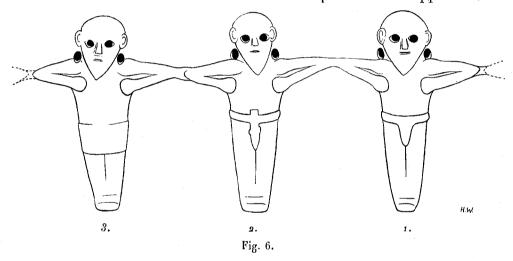
Les trois figures, en pied, semblent reposer sur le sol; traitées en hautrelief, elles occupent les ⁶/₇ ou ⁷/₈ de la hauteur du vase. Derrière la nuque des trois personnages est pratiqué un trou de suspension de section circulaire et au tracé incurvé, servant d'anse funiculaire.

(1) Sur l'usage de la serpentine pour les vases prédynastiques, cf. Lucas, J. E. A., vol. XVI, 1930, p. 200 et suiv.

(3) Shouldered form de Petrie, Preh. Eg., pl. XXXIX, n° 84, 101, 106. Date: milieu ou seconde moitié de la seconde culture de Nagada.

Les personnages sont vus de face; debout, pieds joints, ils lèvent les coudes à la hauteur des épaules et appliquent leurs mains sur la poitrine, à l'emplacement des seins. Les coudes de chacune des figures touchent ceux de sa voisine (1).

Leur costume mis à part, les trois personnages sont tout à fait identiques. Crâne rasé, barbe en pointe de longueur moyenne, face large aux yeux ronds, dont la cavité contenait peut-être autrefois une «perle» blanche discoïde, au nez et à la bouche sommairement traités bien que nettement apparents, aux



oreilles rondes placées au niveau des yeux et même un peu au-dessus; mains informes ou fermées; corps trapu, d'un modelé tout à fait primaire, au profil quasi rectiligne de l'aisselle à la cheville; jambes à peine différenciées par un léger sillon vertical; pieds soudés en une seule masse.

Ce qui distingue ces trois êtres barbus, c'est, comme nous l'avons dit, leur costume, d'ailleurs fort sommaire :

- le premier (fig. 6 et pl. III, n° 1) ne porte qu'une ceinture au milieu de laquelle est fixé un petit sac servant de cache-sexe;
- (1) Sur ce point, l'intention du sculpteur du vase Bally n'est pas claire : a-t-il voulu donner l'impression que les personnages étaient liés par les coudes ou bien qu'ils se tenaient ou se touchaient par les coudes ? Manifestement en difficulté pour traduire sa pensée,

Bulletin, t. XLVII.

il s'est contenté de réserver un «passage» entre un coude et son voisin, en l'accentuant toutefois, au moins dans un cas — entre l'homme à l'étui pénien (n° 2) et l'homme au pagne (n° 3) — au moyen d'un léger renslement.

7

- le second (fig. 6 et pl. IV, n° 2) a une ceinture analogue, mais le sac y est remplacé par un étui phallique assez long, se terminant en pointe et dont la partie supérieure dépasse la ceinture, formant une sorte de carré appliqué sur le ventre; à peu près à mi-hauteur du fourreau, deux petites protubérance latérales servaient à protéger les testicules (1);
- le troisième (fig. 6 et pl. IV, n° 3) a les reins ceints d'un pagne uni, sans bordure et sans fente apparente, qui recouvre toute la région du bassin, jusqu'au-dessus des genoux.

Que représentent les étranges personnages? Sont-ils réellement trois ou s'agit-il du même, figuré avec des costumes différents, distinctifs peut-être de fonctions ou de situations sociales diverses, le cache-sexe correspondant par exemple à la vie civile, l'étui pénien à la vie guerrière et le pagne à la vie sacerdotale? Mais que signifierait alors cette attitude des coudes levés à hauteur des épaules et touchant ceux du voisin, et des mains appliquées sur la poitrine, qu'elles semblent frapper du poing? Identique chez les trois individus, n'invite-t-elle pas à opter plutôt pour l'idée d'un groupe, accomplissant une ronde, qui pourrait être une danse rituelle? — S'agit-il de dieux, d'idoles, de chefs, de simples humains, d'autochtones, d'étrangers?

Autant de questions auxquelles il nous paraît bien téméraire de répondre, vu l'ignorance quasi totale où nous sommes encore des coutumes, de l'organisation sociale et des croyances religieuses des habitants de la vallée du Nil à l'âge énéolithique. Tout au plus peut-on, par le jeu des analogies, situer approximativement dans le temps ce vase, dont l'importance n'échappera à personne, et lui assigner la place qui lui revient parmi les œuvres d'art pré- ou protodynastiques. Le reste ne peut être que conjectures, et l'essai d'interprétation que nous allons proposer ne doit être considéré que comme une hypothèse.

Des détails comme la forme de la barbe et la variété des costumes auront certainement une importance capitale dans la vérification des autres opinions

X, 1 = croquis VII, [6] (figurine d'ivoire); Bull. de Corresp. Hell., t. XVI, 1892, pl. I (ennemi terrassé par le roi-taureau); Mon. Piot, vol. XXII, 1916, p. 9 (guerriers de deux camps opposés). Cf. aussi Scharff, Berlin, V, pl. 22, n° 108 (guerrier).

⁽¹⁾ Ce détail est très nettement visible sur plusieurs monuments de l'extrême fin de la seconde civilisation nagadienne et de la période protodynastique : cf. Rec. Trav., 22° année, pl. VI («statuette MacGregor»); Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. VIII, 3 =

qui ne manqueront pas d'être émises. Nous avons estimé utile, dans ce but, de grouper et classer les personnages barbus que nous avons rencontrés dans les ouvrages traitant de la préhistoire égyptienne, et d'établir une bibliographie sommaire des costumes qui nous ont semblé pouvoir être rapprochés de ceux de nos personnages.

À première vue, on serait tenté de voir, dans ces derniers, des prisonniers dont les coudes seraient liés dans le dos, soit séparément (1), soit tous ensemble; la masse du vase, en s'interposant en quelque sorte entre les figures plastiques, aurait écarté leurs coudes. Cependant, cet écartement diminue considérablement, s'il ne supprime entièrement, l'aspect caractéristique du prisonnier lié; de plus, aucune trace nettement reconnaissable d'attaches individuelles ou de liens fixant les personnages les uns aux autres n'est visible (2). Cette interprétation est donc à rejeter.

La suggestion déjà énoncée, d'un groupe exécutant une sorte de danse, nous paraît beaucoup plus admissible. Il faut préliminairement se souvenir qu'aux époques prédynastiques danseurs et danseuses, qu'ils soient peints, gravés ou modelés, sont très généralement représentés debout et les jambes jointes; seul le haut du corps, et avant tout les bras, est utilisé par ces lointains artistes comme moyen d'expression plastique de la danse, — ce qui ne signifie nullement, bien entendu, que ce fut nécessairement le cas dans la réalité.

À l'époque marquée par l'unification des deux royaumes de Haute et de Basse Égypte à la suite de la victoire du Sud sur le Nord, les sculpteurs chargés de traduire dans la pierre les événements mémorables de leur temps se sont libérés de cette contrainte et ils figurent les danseurs et les danseuses marchant, sautillant, gambadant. Les têtes de massues votives trouvées à Hiéraconpolis en fournissent trois exemples évidents, dont deux, précisément

(1) Pour des figurines aux bras liés dans le dos, remontant aux époques pré- ou protodynastiques, cf. Schäfer, Z. Ä. S. A., vol. XXXIV, 1896, p. 160, fig. 3 = Schaff, Berlin, V, n° 52, pl. 10 et p. 34; Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XI (bas), XII, n° 5 et 6 (dont deux portant la barbe en pointe), XXI, n° 2 et 3 = XXII, n° 3; Schafff, Grundzüge, pl. 12.

(2) Il faut toutefois reconnaître que la position des mains appliquées sur la poitrine se retrouve à peu près identique dans les figurines de prisonniers provenant d'Hiéraconpolis (voir note précédente), chez lesquelles elles sont ramenées sur les flancs ou sur le ventre. nous semblent propres à appuyer de manière directe notre suggestion concernant le vase Bally, et la troisième (scène non reproduite ici) d'une manière indirecte.

La tête de massue de Nar mer (1), unificateur du pays, dont la fameuse palette, trouvée également à Hiéraconpolis, décrit explicitement la victoire sur les habitants du Delta, célèbre aussi cet événement (fig. 7) : le roi, coiffé de

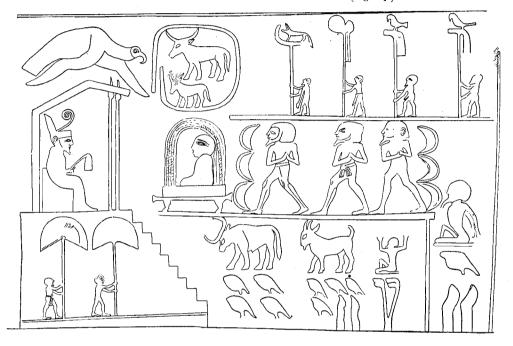


Fig. 7.

la couronne de Basse Égypte, assiste, sous la protection de Nekhbet, la déesse-vautour d'El Kab, et au milieu de sa Cour, à des réjouissances à l'occasion du dénombrement du butin. Derrière un personnage en palanquin couvert, dont la présence a suggéré les interprétations les plus diverses (s'agit-il d'une princesse (2) de la région vaincue, dont l'union avec le roi conquérant scellera officiellement la réunion des deux couronnes?), trois hommes barbus et som-

p. 112), le titre rpwt, dont le déterminatif est précisément l'image du personnage assis sur un palanquin couvert, était à l'origine celui des princesses de Basse Égypte.

⁽¹⁾ Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XXVIB.

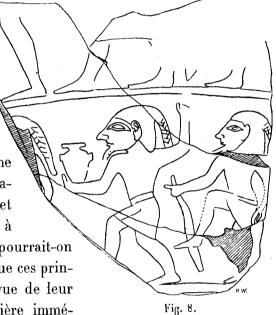
⁽²⁾ Suivant Sethe, Kommentar zu den altägyptischen Pyramidentexten, vol. IV, p. 72 (cité par Grdseloff in : Annales, t. XLII, 1943,

mairement vêtus, s'avancent à grands pas dans la direction du triomphateur en joignant leurs mains sur la poitrine (1).

Une autre tête de massue (2) commémore une tentative d'unification du pays par le roi Scorpion, qui fut sans doute le précurseur immédiat de Nar-mer.

La scène de réjouissances qui se déroule devant le souverain (aujourd'hui disparu) est ici confiée à des femmes à la très longue chevelure, qui, au nombre d'au moins quatre, sautillent en battant le rythme de leurs mains; au-dessus, deux personnes en palanquins découverts, suivies d'un homme tenant un sceptre, très vraisemblablement deux princesses du Sud et leur précepteur (3), sont autorisés à

assister au divertissement. (Ne pourrait-on émettre ici également l'hypothèse que ces princesses sont présentées au roi en vue de leur mariage, acte intéressant de manière immédiate la consolidation du trône?)



La troisième tête de massue (fig. 8) (4), très incomplète, met aussi en scène un roi de Basse Égypte trônant sous un dais; le nom n'en est pas conservé.

(1) Petrie, dans ses notes descriptives (Qui-BELL/PETRIE, Hierakonpolis, I, p. 9), voit en eux des prisonniers contraints, mains liées, d'exécuter une danse; mais rien ne prouve que leurs mains sont attachées et le port de la barbe n'est pas un argument valable, puisque, outre le roi, plusieurs autres personnages (flabellifères, porte-enseignes) de la scène, l'arborent pareillement. Maspero (in : Revue critique d'histoire et de littérature, nouvelle série, t. LI, 1901, p. 385) voit en eux des suppliants étrangers, peut-être asiatiques, tandis

que Kees (Der Opfertanz des ägyptischen Königs, Leipzig 1912, p. 113-114), reprenant la même idée, reconnaîtrait plutôt des Libyens vaincus s'approchant du roi, en courant, les mains jointes sur la poitrine en signe de supplication.

- (2) Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XXVI C.
- (3) GRDSELOFF, Annales, t. XLII, 1943, p. 114. Le mot hts qui, suivant cet auteur, désigne la «princesse du Sud» signifiait peut-être littéralement « princesse nubile ».
 - (4) Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XXVIA.

Un fragment qui appartient probablement à cette massue représente quelques personnages, dont trois au moins, portant la barbe et une chevelure (ou perruque) curieusement nattée, exécutent une danse pleine de vie. Du premier sujet ne subsiste pratiquement rien; le second apporte un vase en gambadant joyeusement et en levant un bras; le compagnon qui le suit, vêtu comme lui d'un pagne court à ceinture, sautille en tenant une queue d'animal (?).

Ainsi donc, sur trois monuments très apparentés, deux célèbrent un événement heureux au moyen de divertissements; dans le troisième, celui qui commémore le triomphe de Nar mer sur le Nord, nous pouvons admettre, par analogie, que les trois hommes qui évoluent devant le roi en joignant leurs mains sur le cœur, exécutent pareillement une danse.

Dans deux cas, ces réjouissances ont lieu pour célébrer des événements politiques considérables; à l'occasion de ces grandes fêtes sont amenées devant le souverain de jeunes princesses, — deux (?) du Sud devant le roi Scorpion et une du Nord devant Nar-mer (1) — dont le mariage, si telle est bien la raison de leur présence, affermira encore le trône. Les danseurs du fragment isolé d'une troisième massue agrémentaient peut-être de leurs joyeuses gambades des circonstances analogues; les objets qu'ils tiennent ne seraient-ils pas alors, au lieu d'un simple tribut, des présents de mariage?

La ronde de personnages court vêtus et barbus du vase Bally ne semble-t-elle pas préfigurer, dans un style plus statique imposé par la matière utilisée et par une incapacité évidente à exprimer plastiquement le mouvement, les évolutions du trio dansant de la massue de Nar mer? N'ont-ils pas en commun, outre le port de la barbe et l'absence presque totale de vêtement, une pose des mains et une attitude des bras quasi identiques? Cela admis, on peut se demander si le vase de serpentine ne fut pas commandé en vue de perpétuer un événement mémorable, pour la célébration duquel des gens de trois catégories sociales, différenciées par leurs costumes, se seraient associés en une

(1) Dans une note récente, R. Weill (in : Revue d'égyptologie, t. V, 1946, p. 258) voit dans le personnage en palanquin de la massue de Nar-mer le « tjknw sacrificiel» et dans les trois danseurs barbus des mouou (mww). Si c'est à la massue du roi Scorpion, outre celle de Nar-mer, qu'il fait allusion en signalant

« plusieurs figurations en relief d'Hiérakonpolis » de l'offrande sacrificielle, que signifie la présence sur cette massue, de deux personnes au moins en palanquins et de danseuses? Peut-on concevoir deux tikenou simultanés et des mouou du sexe féminin? danse d'ensemble et si ce précieux objet n'est pas précisément un cadeau de circonstance, offert par l'un des exécutants au héros du jour, comme on le voit faire à l'un des danseurs d'Hiéraconpolis.

Traduit ainsi dans la pierre, cet hommage unanime de ses sujets ne pouvait manquer d'être particulièrement agréable au souverain. Il est fort probable, d'ailleurs, que les hommes chargés d'exprimer de tels sentiments n'étaient pas les premiers venus. A l'occasion de la fête sed, sous Ne-ouser-rê (Vc dynastie), les « Grands de Haute et de Basse Égypte» ne portent-ils pas leurs poings à la poitrine (1) comme le font les personnages du vase Bally? Les circonstances changent, les modes passent, mais les gestes des hommes demeurent les mêmes à travers les âges.

Datation: A défaut de renseignements sur la provenance du vase, seules interviennent, en vue de résoudre le problème de sa datation, les observations résultant de l'examen de documents suffisamment bien fixés dans le temps et qui offrent avec lui, tant au point de vue du style même de l'œuvre que des détails matériels particuliers qu'on y peut relever, des éléments de rapprochements évidents.

La forme générale du vase se rencontre, comme nous l'avons déjà relevé, vers le milieu et dans la seconde moitié de la deuxième culture de Nagada.

A part un vase en poterie rouge de la première culture nagadienne décoré d'une figure humaine en relief (2) et qui n'a rien de commun avec celles du vase Bally, sinon qu'il s'agit peut-être de la représentation d'un personnage dansant, ceux de la seconde culture nagadienne ornés de figures humaines plastiques ne sont pas moins rares. A vrai dire, nous n'en connaissons point, notre exemplaire mis à part, qui aient des représentations humaines complètes.

(1) Cf. Bissing/Kees, Das Re-Heiligtum des Königs Ne-woser-rē (Rathures), vol. II: (Die kleine Festdarstellung), Leipzig 1923, pl. 16. Pour d'autres exemples de personnages caractérisés par une même attitude des bras, cf. Hellmuth Müller, Darstellungen von Gebärden auf Denkmälern des alten Reiches, in: Mitteilungen des deutschen Instituts... Kairo, vol. 7, 1937, p. 84, note 7 et Naville, The Festival Hall of Osorkon II in... Bubastis, Londres 1892,

pl. XV, n° 7. Il est intéressant de noter également que les mouou de l'Ancien Empire font un geste identique; cf. S. Hassan, Fouilles à Saqqarah 1937-1938, Communiqué du Service des Antiquités, in: Archiv für ägyptische Archäologie, Vienne, 1° année, p. 175-183, fig. 1, et R. Macramallah, Le Mastaba d'Idout (Service des Antiquités de l'Égypte, Fouilles à Saqqarah), Le Caire 1935, pl. 8.

(2) Cf. CAPART, Débuts fig. 88 et p. 117-118.

Seuls nous sont parvenus, si nous sommes bien renseignés, un vase (1) et un fragment de vase (2) en calcaire ornés de têtes d'hommes barbus; sur le fragment, la tête qui subsiste est perforée pour servir d'anse funiculaire, comme c'est le cas dans un vase en serpentine à têtes de félins (?) (3) et exactement comme c'est le cas également dans le vase Bally. Ils appartiennent à la seconde civilisation nagadienne et probablement à la deuxième moitié de cette période. Le style très sommaire des têtes, avec leurs yeux ronds, incrustés de perles, sont bien dans la tradition de cette époque.

Les têtes des figurines du vase Bally, comparées à elles, sont d'un type plus évolué et qui trahit un souci évident d'imiter mieux la nature.

Une discrimination rigoureuse des personnages portant la barbe large et pointue, qu'accompagnerait un essai d'identification des races ou des classes auxquelles ils appartiennent, fournirait peut-être une donnée supplémentaire; mais un tel exposé dépasserait par son ampleur le cadre de cette étude. Qu'il nous suffise de noter que le port de la barbe est attesté déjà par plusieurs objets de l'époque badarienne et qu'il semble devenir de plus en plus fréquent au cours des deux civilisations nagadiennes à mesure qu'on s'approche des temps historiques (4).

- (1) CAPART, Débuts, fig. 64 et p. 95 = Petrie, Preh. Eg., pl. XXXIV, n° 2 et pl. XL, n° 128.
- - (3) Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XVII.
- (4) Outre les vases à têtes barbues en relief déjà cités (voir notes 1 et 2 supra), mentionnons, parmi les objets présentant des têtes analogues :
- a) des têtes de massues ellipsoïdales (Musée du Caire, Journ. d'entrée n° 72509, achat 1940: deux (?) têtes barbues; Petrie, Preh. Eg., pl. III, n° 2 et p. 9: trois têtes barbues) ou piriformes type de la massue hd (exemplaire appartenant à une collection particulière et aimablement signalé par le D' Keimer);
- b) des palettes en schiste (Caparr, Débuts, fig. 47 et p. 76; peut-être aussi le chasseur d'autruches de la palette de Manchester :

- W. M. CROMPTON, J. E. A., vol. V, 1918, pl. VII, en qui cet auteur a voulu voir un personnage affublé d'une tête d'autruche pour mieux s'approcher de ses victimes!);
- c) des peignes à dents longues (par ex. Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LIX, n° 5; Scharff, Berlin, V, n° 266, pl. 32 et p. 139-140);
- d) des amulettes (Petrie, Man, t. II, 1902, pl. B, n° 4; Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LIX, n° 2-4, 8, 8 A et 10, pl. LX, n° 21; Capart, Débuts, fig. 44; Scharff, Berlin, V, pl. 10, n° 46; Petrie, Preh. Eg., pl. I, n° 9 et 10, II, n° 1-5, XLV, n° 44; Scharff, Der alte Orient, Ägypten, in : W. Otto, Handbuch der Archäologie, 2° livraison, pl. 51, n° 3; Musée du Caire, Journ. d'entrée n° 66630, 66631 (deux exemplaires acquis en 1936);
 - e) des figurines protectrices (?) mais

Quant aux divers costumes portés par les personnages du vase Bally, ils sont tous trois en usage à l'époque protodynastique (1), mais il n'en va pas de même dans les temps prédynastiques. En effet, si les figurines en ronde bosse ou en relief portant l'étui phallique sont assez fréquentes (2), nous n'en

peut-être s'agit-il de têtes féminines au menton très allongé — portant ou non sur la tête un objet en forme de vase (Brunton, Mostagedda, pl. XLII, n° 61; Petrie/Quibell, Naqada/Ballas, pl. LIX, n° 7; Petrie, Preh. Eg., pl. XLVI, n° 1-3; Scharff, Berlin, V, pl. 10, n° 47; peut-être aussi H. Junker, El Kubanieh-Süd (1910-1911), pl. XXXV et fig. 58 (n° 29);

f) des instruments magiques (?) faits de l'extrémité de défenses d'hippopotames ou d'éléphants (Hilton Price, Z. A. S. A., vol. 37, 1899, p. 47; Petrie, Man, t. II, 1902, pl. B, nº 5; CAPART, Débuts, fig. 140 et p. 190/191; HORNBLOWER, J. E. A., vol. XIII, pl. LXIII et p. 240 et suiv.; Scharff, Berlin, V, n° 45, pl. 10 et p. 27-29; Brunton/ CATON-THOMPSON, Badar. Civil., pl. LIII, nº 16; g) des figurines et statuettes (Petrie, Diospolis Parva, pl. V et X et p. 36, tombe U 96; RANDALL-MACIVER/MACE, Amrah/Abydos, pl. IX, nº 11 et p. 17 et 41, tombe a 56; op. cit., pl. XII, n° 7 et p. 16, tombe a qo; Naville, Rec. Trav., 22° année, 1890, pl. VI et p. 68 et suiv. («statuette MacGregor»); Quibell/ Petrie, Hierakonpolis, I, pl. V (milieu), VI, nº 4 et 5, VII, nº 2, XI (bas), XII, nº 6. On pourrait citer aussi, si leur authenticité ne paraissait pas sujette à caution, les deux statuettes du Musée de Lyon (Lortet/Gaillard, Faune momifiée, t. II, p. 229-232).

(1) Consulter principalement QUIBELL/PETRIE, Hierakonpolis, I:

1° pour le cache-sexe : pl. XXI, 3 = XXII, 3 (figurine de prisonnier); XXVI C (hommes travaillant à la création d'un canal); XXIX (ennemi du Nord frappé par le roi);

Bulletin, t. XLVII.

2° pour l'étui phallique : VIII, 1 = X, 2; VIII, 3 = X, 1 = croquis VII [6]; VII, 1, VIII, 4, X, 3, 4, 6 (figurines en ivoire). (A citer aussi dans cette catégorie : une figurine en ivoire : G. Reisner, Archaeol. Survey of Nubia, vol. I, pl. 66, n° 20; l'ennemi vaincu par le roi-taureau : Heuzey, Bull. de Corresp. Hell., t. XVI, 1892, pl. I; un guerrier : Scharff, Berlin, V, pl. 22, n° 108, et surtout un étui et sa ceinture, trouvés en place sur un squelette : Reisner, op. cit., p. 47, fig. 34; pour d'autres étuis péniens en cuir ou en étoffe, cf. Reisner, The early dynastic cemeteries of Naga-ed-Dêr, 1° partie, p. 131 et A. C. Mace, même ouvrage, 2° partie, p. 48 et pl. 47 d);

3° pour le pagne étroit : XXVI B (membres de l'escorte de Nar mer); XV, 1, 2 et 4 (roi frappant un prisonnier); X, 10 et VII, 5 = VIII, 2 = X, 9 (figurines d'ivoire).

À l'époque protodynastique apparaît aussi la combinaison du pagne et de l'étui phallique (sur la palette de Nar mer, les deux personnages barbus tenant en laisse des félins aux cous démesurés : Quibell/Petrie, Hierakonpolis, I, pl. XXIX, et peut-être le roi lui-même : Galassi, Tehenu, op. cit., fig. 11).

(2) Seuls sont retenus des exemples avec ceinture, vu la difficulté qu'il y a de savoir, dans les exemples sans ceinture, si le sexe est représenté avec ou sans étui protecteur. Il est d'ailleurs admissible que le fourreau pût être porté sans ceinture, comme c'est le cas aujourd'hui encore chez certaines tribus africaines (cf. Journal de la Société des Africanistes, t. II, 1932, pl. II et t. IV, 1934, pl. II, 2). Citons entre autres: Randall-Maciver/Mace, Amrah/Abydos, pl. XII, n° 7 (figurine en pâte

avons reconnu qu'une seule qui ait le cache-sexe (1) et aucune qui soit vêtue du pagne étroit.

Ces observations permettent de conclure que le vase Bally doit être daté de l'extrême fin de la seconde civilisation nagadienne ou du début de la période protohistorique.

État actuel : A part une petite cassure au pied de l'une des figures et un fragment recollé à la lèvre, l'état de conservation est parfait. À noter cependant que la pierre s'est corrodée entre les personnages nos 1 et 3 et au flanc droit de ce dernier.

rouge); Naville, Rec. Trav., 22° année, pl. V (2° à droite) (figurine en ivoire); ibidem, pl. VI («statuette MacGregor»); Bénédite, Mon. Piot, vol. XXII, 1916, p. 9, fig. 9 et

pl. I (droite) (combattants de deux camps opposés).

(1) NAVILLE, Rec. Trav., 22° année, pl. V (1re à droite).







С.

b.

Henri WILD, Choix d'Objets pré-pharacniques.



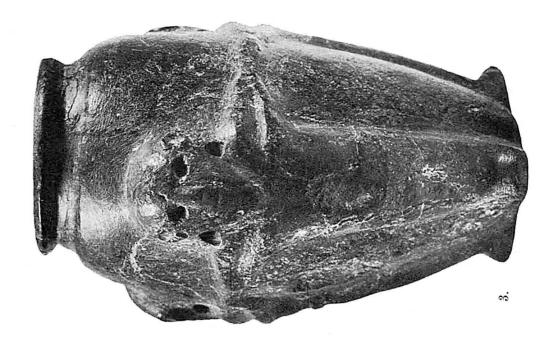
Henri WILD, Choix d'Objets pré-pharaoniques.





Henri WILD, Choix d'Objets pré-pharaoniques.





Henri WILD, Choix d'Objets pré-pharaoniques.